

JOURNAL OFFICIEL

DES

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOISMATAHITI 66.
N^o 3.

TE VEA A TE HAU NO TE MAU HAAPAO RAA FARANI I OTEANIA

MAHANA 1
NO FEPUARE 1917.

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS	3 MOIS
Etablissements français de l'Océanie.	10 fr.	5 fr.	3 fr.
France, Colonies et Union postale....	20 fr.	11 fr.	6 50

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Les demandes d'abonnement et d'annonces devront être adressées au Chef de l'Imprimerie, à Papeete.

PRIX DU NUMÉRO : 25 CENTIMES.

Les abonnements et les annonces sont payables d'avance.

ANNONCES ET AVIS

Avis inséré en plein texte : la ligne.	1	»
Le même, renouvelé : la ligne.....	0 50	
Annonces ordinaires : la ligne.....	0 40	
id. renouvelées : la ligne.	0 20	

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

1917		Pages
	ACTES DE L'AUTORITÉ MÉTROPOLITAINE	
29 janvier.....	Arrêté promulguant dans la Colonie :	
	1 ^o l'arrêté ministériel du 20 novembre 1916, portant dérogation aux prohibitions de sortie.....	50
	2 ^o le décret du 12 novembre 1916, portant dérogation aux dispositions de l'article 4 du décret du 24 novembre 1912, relatif à la réorganisation du personnel des bureaux des Secrétariats Généraux des colonies.....	50
	3 ^o la loi du 23 novembre 1916, portant ratification du décret du 3 décembre 1915, prohibant la sortie et la réexportation des colonies et pays de protectorat autres que la Tunisie et le Maroc, sous un régime douanier quelconque, de l'argent brut, en masses, lingots, barres, poudres, objets détruits.....	51
	4 ^o le décret du 23 novembre 1916, approuvant l'ouverture de crédits supplémentaires au Budget des Etablissements français de l'Océanie (exercice 1916).	51
	5 ^o la loi du 1 ^{er} décembre 1916, relative au recensement et à la révision de la classe 1918.....	52
	ACTES DE L'AUTORITÉ LOCALE	
25 janvier.....	Arrêté réglant le budget de la Commune de Papeete, pour l'année 1917.....	52
25 janvier.....	Arrêté instituant au Secrétariat Général un bureau chargé du recrutement et de la mobilisation.....	53
25 janvier.....	Arrêté approuvant la délibération du Conseil municipal, en date du 7 septembre 1916, autorisant la Commune de Papeete à procéder à l'acquisition de l'immeuble Labbé.....	54
25 janvier.....	Décision allouant une indemnité de 200 francs par an à divers Présidents de Conseils de district, pour connaissance de la langue française.....	54
31 janvier....	Arrêté portant de huit mois à un an le délai des déclarations de succession aux Iles-Sous-le-Vent et aux Marquises et de huit mois aux Gambier et aux Tuamotu.....	55
	Nominations, mutations, mouvements, etc.....	55
	NÉCROLOGIE	
	Mauri a Taga.....	56
	Tepuoroo a Pahia.....	56
	Scholermann, Albert.....	56

PARTIE NON OFFICIELLE

RADIOTÉLÉGRAMMES

Radiotélégrammes reçus par la station de T. S. F. de Mahina.....	56
--	----

NOUVELLES ET INFORMATIONS

Divers.....	57
Le second contingent tahitien, fort de 600 hommes environ, quitte Nouméa pour le front.....	59
Les Travaux publics au cours de l'exercice 1916.....	60
L'éclipse du 7 janvier 1917.....	61

AVIS DIVERS

Cours de navigation.....	61
--------------------------	----

STATISTIQUES

Observations météorologiques de la station de Makatea, pour le mois de novembre 1916.....	62
Observations météorologiques de la station de Papeete, pour le mois de décembre 1916.....	64
Annonces diverses.....	61

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DE L'AUTORITÉ MÉTROPOLITAINE

ARRÊTÉ promulguant dans la Colonie : 1^o l'arrêté ministériel du 20 novembre 1916, portant dérogation aux prohibitions de sortie ; 2^o le décret du 12 novembre 1916, portant dérogation aux dispositions de l'article 4 du décret du 24 novembre 1912, relatif à la réorganisation du personnel des bureaux des Secrétariats Généraux des colonies ; 3^o la loi du 23 novembre 1916, portant ratification du décret du 3 décembre 1915, prohibant la sortie et la réexportation des colonies et pays de protectorat autres que la Tunisie et le Maroc, sous un régime douanier quelconque, de l'argent brut, en masses, lingots, barres, poudres, objets détruits ; 4^o le décret du 23 novembre 1916, approuvant l'ouverture de cré-

dits supplémentaires au Budget des Etablissements français de l'Océanie (exercice 1916); 5^e la loi du 2 décembre 1916, relative au recensement et à la revision de la classe 1918.

(Du 29 janvier 1917.)

LE GOUVERNEUR DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret du 28 décembre 1885, concernant le Gouvernement de la Colonie;

Vu les instructions ministérielles,

ARRÊTE :

Article 1^{er}. — Sont promulgués dans la Colonie, pour y être exécutés selon leurs forme et teneur :

1^o l'arrêté ministériel du 20 novembre 1916, portant dérogation aux prohibitions de sortie;

2^o le décret du 12 novembre 1916, portant dérogation aux dispositions de l'article 4 du décret du 24 novembre 1912, relatif à la réorganisation du personnel des bureaux des Secrétariats Généraux des colonies;

3^o la loi du 23 novembre 1916, portant ratification du décret du 3 décembre 1915, prohibant la sortie et la réexportation des colonies et pays de protectorat autres que la Tunisie et le Maroc, sous un régime douanier quelconque, de l'argent brut, en masses, lingots, barres, poudres, objets détruits;

4^o le décret du 23 novembre 1916, approuvant l'ouverture de crédits supplémentaires au Budget des Etablissements français de l'Océanie (exercice 1916);

5^o la loi du 2 décembre 1916, relative au recensement et à la revision de la classe 1918.

Art. 2. — Le présent arrêté sera communiqué, publié et enregistré partout où besoin sera.

Papeete, le 29 janvier 1917.

G. JULIEN.

ARRÊTÉ

LE MINISTRE DES COLONIES,

Vu le décret du 10 novembre 1916, portant prohibitions de sortie;

Vu l'arrêté du Ministre des Finances, du 28 octobre 1916,

ARRÊTE :

Article unique. — Par dérogation aux dispositions du décret du 10 novembre 1916 susvisé, les produits et objets énumérés ci-après peuvent être exportés ou réexportés sans autorisation spéciale, lorsque l'envoi a pour destination la France, les colonies françaises et pays de protectorat français, l'Angleterre, les dominions, pays de protectorat et colonies britanniques, la Belgique non envahie, le Japon, la Russie (1) ou les Etats de l'Amérique :

Acide formique.

Allumettes chimiques.

Amomes et cardamomes.

Benzoate de benzyl.

Benzoate d'éthyle.

Borate de chaux.

Briques de silice.

(1) Sous réserve, en ce qui concerne la Russie, de la souscription d'un acquit-à-caution à décharger par la douane russe.

Brosserie.

Café (succédanés du).

Cassia lignea.

Arrêté portant dérogation aux prohibitions de sortie.

Chiendent.

Chicorée (brûlée ou moulue).

Colchique et ses préparations.

Dextrine.

Eaux-de-vie et liqueurs.

Engrais de toutes sortes.

Extraits tinctoriaux.

Figues torréfiées.

Fibres végétales (tissus de).

Fruits de table (frais, secs, tapés, confits ou conservés).

Gibier.

Gluten (pain de).

Huiles, volailles ou essences.

Joncs.

Kaolin.

Macis.

Miel.

Muscades.

Nattes de paille et de fibres végétales.

Papier paraffiné.

Parements.

Peaux de lapin (pelleteries brutes).

Pignons.

Plumes de volailles, déchets, plumes et duvets.

Radium et ses sels.

Sangles.

Sauces et condiments.

Térébenthine (produits contenant de l'essence de).

Vanille.

Vêtements imperméables.

Fait à Paris, le 20 novembre 1916.

GASTON DOUBERGUE.

RAPPORT AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Paris, le 12 novembre 1916.

Monsieur le Président,

Les nécessités du service exigent qu'un certain nombre de vacances d'emplois de Sous-Chef de bureau de 2^e classe existant actuellement dans le cadre général des Secrétariats Généraux soient comblées dans le plus bref délai possible. Or, d'une part, l'article 4 du décret du 24 novembre 1912, organique dudit personnel, prévoit que lesdits emplois sont réservés aux agents des cadres locaux des Secrétariats Généraux ayant subi, avec succès, les épreuves d'un concours spécial. D'un autre côté, les circonstances actuelles interdisent l'ouverture d'épreuves de l'espèce auxquelles ne pourraient d'ailleurs prendre part les agents mobilisés.

Dans ces conditions, il m'a semblé que le seul moyen de remédier à cette situation était de permettre, exceptionnellement, la nomination aux postes à pourvoir des agents qui, tout en n'ayant pas été inscrits sur la liste de classement du dernier concours, en raison du nombre limité des places à cette époque, ont néanmoins satisfait aux conditions réglementaires pour pouvoir être inscrits sur cette liste et donné, ainsi, une preuve de leur capacité.

Tel est l'objet du projet de décret délibéré en Conseil d'Etat, que j'ai l'honneur de soumettre à votre haute sanction et que je vous serais reconnaissant de revêtir de votre signature.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le Ministre des Colonies,
GASTON DOUMERGUE.

DÉCRET.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur le rapport du Ministre des Colonies,

Vu le décret du 24 novembre 1912, portant réorganisation du personnel des bureaux des Secrétariats Généraux des colonies, modifié par celui du 29 avril 1916;

Vu l'arrêté du Ministre des Colonies, en date du 28 avril 1913; Le Conseil d'Etat entendu,

DÉCRÈTE :

Art. 1^{er}. — Par dérogation à l'article 4 du décret du 24 novembre 1912, il pourra être procédé à la nomination à l'emploi de Sous-Chef de bureau de 2^e classe des Secrétariats Généraux des colonies, des agents des cadres locaux qui, tout en n'ayant pas été inscrits sur la liste de classement du concours des 4 et 5 mars 1914, ont néanmoins satisfait aux conditions exigées par l'arrêté du Ministre des Colonies en date du 28 avril 1913, pour pouvoir être inscrits sur cette liste.

Art. 2. — Le Ministre des Colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin des lois* et au *Bulletin officiel* du Ministère des Colonies.

Fait à Paris, le 12 novembre 1916.

R. POINCARÉ.

Par le Président de la République :

Le Ministre des Colonies,
GASTON DOUMERGUE.

LOI portant ratification du décret du 3 décembre 1915, prohibant la sortie et la réexportation des colonies et pays de protectorat autres que la Tunisie et le Maroc, sous un régime douanier quelconque, de l'argent brut, en masses, lingots, barres, poudres, objets détruits.

(Du 23 novembre 1916.)

LE SÉNAT ET LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS ONT ADOPTÉ,

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUE la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er}. — Est ratifié et converti en loi le décret du 3 décembre 1915, prohibant la sortie des colonies et pays de protectorat autres que la Tunisie et le Maroc, sous un régime douanier quelconque, de l'argent brut, en masses, lingots, barres, poudres, objets détruits.

Art. 2. — Le régime antérieur sera rétabli par décret rendu dans la même forme que celui dont la ratification est prononcée par la présente loi.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des Députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 23 novembre 1916.

R. POINCARÉ.

Par le Président de la République :

Le Ministre des Colonies,
GASTON DOUMERGUE.

Le Ministre des Finances,
A. RIBOT.

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie,
des Postes et des Télégraphes,
CLÉMENTEL.

RAPPORT AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Paris, le 23 novembre 1916.

Monsieur le Président,

Le Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie a pris en Conseil d'Administration, à la date du 15 septembre 1916, un arrêté ayant pour objet l'ouverture de crédits supplémentaires et extraordinaires au titre du Budget du Service Local, exercice 1916.

Ces crédits, s'élevant à un total de 110.000 fr., doivent faire face à des dépenses dont le détail ne soulève aucune objection de ma part.

J'ai l'honneur, en conséquence, et conformément aux prescriptions des articles 69 et 81 du décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des colonies, de soumettre à votre haute sanction le projet de décret ci-joint portant approbation de l'arrêté dont il s'agit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le Ministre des Colonies,
GASTON DOUMERGUE.

DÉCRET

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur le rapport du Ministre des Colonies,

Vu le décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des colonies,

DÉCRÈTE :

Article 1^{er}. — Est approuvé l'arrêté du Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie, en date du 15 septembre 1916, portant ouverture de crédits supplémentaires aux titres de divers chapitres du Budget local, exercice 1916 :

Chap. 3. — Gouvernement. — Dépenses de matériel.....	15.000
Chap. 7. — Services financiers. — Dépenses de matériel.....	2.000
Chap. 9. — Dépenses des exploitations industrielles. — Salaires d'ouvriers.....	30.000
Chap. 10. — Dépenses des exploitations industrielles — Dépenses de matériel.....	28.000
Chap. 14. — Dépenses diverses. — Matériel.....	17.000

Chap. 16. — Dépenses imprévues.....	5.000
Chap. 18. — Dépenses extraordinaires.....	13.000

Total..... 110.000

Art. 2. — Le Ministre des Colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié aux *Journaux officiels* de la République française et des Etablissements français de l'Océanie et inséré au *Bulletin des lois* et au *Bulletin officiel* du Ministère des Colonies.

Fait à Paris, le 23 novembre 1916.

R. POINCARÉ.

Par le Président de la République :

Le Ministre des Colonies,
GASTON DOUMERGUE.

LOI relative au recensement et à la revision de la classe 1918.

(Du 1^{er} décembre 1916.)

LE SÉNAT ET LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS ONT ADOPTÉ,

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUE la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er}. — Les tableaux de recensement de la classe 1918 seront dressés, publiés et affichés dans chaque commune suivant les formes prescrites, de telle manière que l'unique publication qui en sera faite ait lieu, au plus tard, le troisième dimanche qui suivra la promulgation de la présente loi.

Le délai d'un mois prévu à l'article 10 de la loi du 21 mars 1905, modifié par l'article 6 de la loi du 7 août 1913, est, par exception, réduit à dix jours.

Art. 2. — Les conseils de revision de la classe 1918 ne seront pas assistés d'un sous-intendant militaire.

En cas de nécessité absolue, le préfet pourra déléguer le sous-préfet, pour présider, dans son arrondissement, les opérations du conseil de revision.

Art. 3. — Les commissions médicales militaires prévues par l'article 10 de la loi du 7 août 1913, ne seront pas constituées pour la revision de la classe 1918.

Les décisions des conseils de revision de la classe 1918, à l'égard des hommes classés dans les 3^e et 4^e catégories (ajournés et exemptés) seront acquises sans l'intervention de la commission spéciale prévue par l'article 9 de la loi du 7 août 1913.

Art. 4. — Une loi spéciale fixera la date de l'appel sous les drapeaux du contingent de la classe 1918.

Art. 5. — La présente loi est applicable à l'Algérie, aux colonies et aux pays de protectorat.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des Députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 1^{er} décembre 1916.

R. POINCARÉ.

Par le Président de la République :

Le Ministre de la Guerre,
ROQUES.

ACTES DE L'AUTORITÉ LOCALE

ARRÊTÉ réglant le Budget de la Commune de Papeete, pour l'année 1917.

(Du 25 janvier 1917.)

LE GOUVERNEUR DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OcéANIE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret organique du 28 décembre 1885, concernant le Gouvernement de la Colonie ;

Vu le décret du 8 mars 1879, rendu applicable à la Commune qui a pour chef-lieu Papeete, par le décret du 20 mai 1890 ;

Vu le décret de même date, rendant applicables aux Etablissements français de l'Océanie diverses dispositions de la loi municipale du 5 avril 1884 ;

Vu le décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des colonies ;

Vu les modifications apportées d'office au Budget municipal, en Conseil d'Administration, par le Chef de la Colonie, dans la séance du 15 janvier 1917 ;

Sur la proposition du Secrétaire Général,

ARRÊTE :

Article 1^{er}. — Le Budget de la Commune ayant Papeete comme chef-lieu, est réglé ainsi qu'il suit, pour l'exercice 1917 :

BUDGET DES RECETTES

Chapitre 1^{er}. — Recettes générales.

1. — Octroi de mer.....	57.143 »
2. — Droits de consommation sur les rhums et spiritueux de fabrication locale.....	9.000 »
3. — Subvention complémentaire (patentes, licences, amendes, abonnements, etc.).....	15.385 »
4. — Abonnement du Service Local pour éclairage, balayage, arrosage de la rue de Rivoli.....	25.270 »
5. — Part revenant à la Commune dans le produit de l'impôt sur les voitures et automobiles.....	3.200 »
6. — Subvention pour traitement à l'Hôpital des personnes atteintes de maladies spécifiques.....	4.000 »
7. — Part sur la propriété bâtie urbaine.....	1.800 »
Total du chapitre 1 ^{er}	<u>115.798 »</u>

Chapitre 2 — Taxes municipales.

1. — Prestation urbaine.....	20.000 »
2. — Concessions d'eau.....	37.000 »
3. — Droits d'aiguade.....	7.000 »
4. — Droit d'étal au marché.....	19.000 »
5. — Taxe sur les chiens.....	2.000 »
6. — Actes de l'état civil et législations.....	300 »
7. — Concessions au cimetière et droits de fosses.....	4.500 »
8. — Baux et locations d'immeubles municipaux, de matériel Decauville, du matériel des fêtes.....	1.740 »
9. — Droit de place à acquitter par les marchands ambulants.....	3.240 »
10. — Recettes diverses (non classées).....	4.700 »
11. — Produit de l'abattoir.....	Mémoire
Total du chapitre 2.....	<u>99.480 »</u>

Chapitre 3. — Recettes extraordinaires.

1. — Produits des emprunts.....	»
2. — Taxes extraordinaires et temporaires.....	»
3. — Dons et legs.....	»
4. — Aliénation de biens immobiliers.....	»
5. — Recettes accidentelles (ventes mobilières, rachats de rentes, créances exigibles, etc.).....	»
Total du chapitre 3.....	<u>»</u>

Récapitulation des recettes.

Chapitre 1 ^{er} . — Recettes générales.....	115.798 »
— 2. — Taxes municipales.....	99.480 »
— 3. — Recettes extraordinaires.....	»
Total général.....	<u>215.278 »</u>

BUDGET DES DÉPENSES*Chapitre 1^{er}. — Dettes exigibles.*

Annuité de l'emprunt.....	Mémoire.
Total du chapitre 1 ^{er}	<u>Mémoire.</u>

Chapitre 2. — Personnel.

1. — Bureaux.....	12.000 »
2. — Voirie.....	13.200 »
3. — Frais de perception.....	8.000 »
4. — Médecin municipal et inspecteur des marchés.....	3.000 »
5. — Bibliothécaire.....	2.400 »
6. — Gardiennage du cimetière.....	2.100 »
7. — Indemnité de cherté de vivres à 7 employés.....	2.100 »
Total du chapitre 2.....	<u>42.800 »</u>

Chapitre 3. — Matériel.

1. — Mobilier des Services municipaux.....	250 »
2. — Fournitures de bureaux, livres, abonnements, imprimés, etc.....	2.000 »
3. — Dépenses de matériel (appareils d'incendie, têtes, horloge, etc.).....	3.000 »
Total du chapitre 3.....	<u>5.250 »</u>

Chapitre 4. — Travaux publics.

1. — Bâtiments municipaux.....	25.000 »
2. — Voirie municipale (rues, places, routes, ponts, etc.).....	22.000 »
3. — Conduites d'eau et fontaines.....	5.000 »
4. — Balayage, éclairage, arrosage (y compris la rue de Rivoli), vidanges.....	51.000 »
5. — Matériel des travaux.....	1.000 »
6. — Dépenses non classées.....	100 »
Total du chapitre 4.....	<u>104.100 »</u>

Chapitre 5. — Subventions et secours.

1. — Part contributive de la Commune pour la police....	15.320 »
2. — id. id. pour l'instruction publique.....	6.000 »
3. — id. id. pour la brigade sanitaire.....	1.800 »
4. — Subvention au culte catholique..... 3.300 »	} 5.120 »
— protestant..... 1.820 »	
5. — Frais d'hospitalisation (personnel, indigents, etc.)...	8.000 »
6. — Secours.....	4.800 »
7. — Subventions diverses (Société musicale, etc., et entretien des instruments).....	1.000 »
8. — Subvention à l'Association sportive.....	Mémoire
9. — id. au corps des pompiers.....	id.
10. — id. à la Société hippique.....	id.
11. — id. au cinéma de la léproserie.....	1.200 »
Total du chapitre 5.....	<u>43.240 »</u>

Chapitre 6. — Dépenses diverses.

1. — Fête nationale.....	Mémoire
2. — Frais personnels du Maire..... 3.000 »	} 6.000 »
Frais de représentation du Maire..... 3.000 »	
3. — Achat de sérums.....	250 »

4. — Dégrevements et remboursements.....	250 »
5. — Frais de poursuites.....	250 »
6. — Porteur de contraintes.....	1.000 »
Total du chapitre 6.....	<u>7.750 »</u>

Chapitre 7. — Dépenses imprévues.

Unique. — Dépenses accidentelles et imprévues (acquisitions immobilières, frais de recouvrement, réceptions officielles, etc.).....	12.138 »
Total du chapitre 7.....	<u>12.138 »</u>

Récapitulation des dépenses

Chapitre 1 ^{er} . — Dettes exigibles.....	Mémoire
— 2. — Personnel.....	42.800 »
— 3. — Matériel.....	5.250 »
— 4. — Travaux publics.....	104.100 »
— 5. — Subventions et secours.....	43.240 »
— 6. — Dépenses diverses.....	7.750 »
— 7. — Dépenses imprévues.....	12.138 »
Total.....	<u>215.278 »</u>

Récapitulation générale.

Recettes.....	215.278 »
Dépenses.....	<u>215.278 »</u>

Art. 2. — Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré, communiqué, et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 25 janvier 1917.

G. JULIEN.

Par le Gouverneur:

Le Secrétaire Général p. i.,

A. SOLARI.

ARRÊTÉ instituant au Secrétariat Général un bureau chargé du recrutement et de la mobilisation.

(Du 25 janvier 1917.)

LE GOUVERNEUR DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret organique du 28 décembre 1885, concernant le Gouvernement de la Colonie;

Vu la décision du 4 novembre 1915, chargeant le Secrétaire Général des fonctions d'Ordonnateur sous-délégué de l'Intendance des troupes du groupe du Pacifique;

Considérant que la mobilisation et la conscription ont été ordonnées dans les Etablissements français de l'Océanie les 29 décembre 1915 et 29 janvier 1916;

Vu l'arrêté du 29 janvier 1916, sur le Conseil de revision;

Vu les instructions relatives à la convocation des ajournés et exemptés de certaines classes, ainsi que celles concernant les opérations de recrutement et de mobilisation des hommes retardataires ou classés inaptes provisoires;

Vu le télégramme ministériel N° 4, du 5 janvier 1917, portant instructions pour la mobilisation des hommes de l'armée territoriale et de sa réserve;

Vu le télégramme N° 10, du 16 janvier 1917, au sujet de la formation de la classe 1918;

Considérant que les opérations d'ordre administratif militaire ont pris, dans la Colonie, une importance qui ne cesse de s'accroître et qu'il convient d'en centraliser l'étude dans un bureau spécial;

Sur la proposition du Secrétaire Général;

ARRÊTE :

Article 1^{er}. — Il est institué, au Secrétariat Général, un bureau chargé de l'examen des affaires concernant le recensement, le recrutement, la revision et d'une façon générale l'application des lois, décrets et règlements relatifs aux questions d'ordre militaire.

Sont rattachées à ce bureau les sections d'intendance, d'artillerie, des Services administratifs de la Marine, des allocations aux familles des mobilisés.

Art. 2. — M. Marcellac, Officier d'administration de 1^{re} classe de l'Artillerie coloniale, H. C., est nommé Chef du Bureau de mobilisation et de recrutement, sous l'autorité du Secrétaire Général, Ordonnateur sous-délégué.

Deux militaires seront mis, par le Commandant du détachement d'Infanterie coloniale, à la disposition du Secrétaire Général, pour être utilisés l'un à titre de planton, l'autre en qualité de commis. Ce dernier sera recruté parmi les hommes des services auxiliaires.

Art. 3. — Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 25 janvier 1917.

G. JULIEN.

Par le Gouverneur:

Le Secrétaire Général p. i.

A. SOLARI.

ARRÊTÉ approuvant la délibération du Conseil Municipal, en date du 7 septembre 1916, autorisant la Commune de Papeete à procéder à l'acquisition de l'immeuble Labbé.

(Du 25 janvier 1917.)

LE GOUVERNEUR DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret organique du 28 décembre 1885, concernant le Gouvernement de la Colonie;

Vu l'article 40, § 7, et l'article 41 du décret du 8 mars 1879, rendu applicable à la Commune de Papeete par celui du 20 mai 1890;

Vu le plan d'alignement des rues de la ville de Papeete, approuvé en Conseil d'Administration le 22 juin 1878;

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 7 septembre 1916, autorisant la Commune de Papeete à procéder à l'acquisition de l'immeuble Labbé, pour assurer le prolongement de l'Avenue Bruat;

Le Conseil d'Administration entendu;

Sur la proposition du Secrétaire Général,

ARRÊTE :

Article 1^{er}. — Est approuvée la délibération sus-visée du Conseil Municipal, ayant pour objet l'acquisition de l'immeuble Labbé, pour la somme de vingt-mille francs.

Art. 2. — Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 25 janvier 1917.

G. JULIEN.

Par le Gouverneur:

Le Secrétaire Général p. i.,

A. SOLARI.

DÉCISION allouant une indemnité de deux cents francs par an à divers Présidents de Conseils de district, pour connaissance de la langue française.

(Du 27 janvier 1917.)

LE GOUVERNEUR DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret organique du 28 décembre 1885, concernant le Gouvernement de la Colonie;

Vu l'arrêté du 26 juin 1916, portant dispositions destinées à encourager la diffusion de la langue française dans les milieux indigènes;

Vu l'inscription au Budget de l'exercice 1917 d'un crédit spécial à répartir entre les Chefs de district justifiant de la connaissance parlée et écrite de la langue française;

Considérant que le montant de l'indemnité annuelle à concéder, dans le cas de l'espèce, à chacun des intéressés a été fixé à deux cents francs en séance du Conseil d'Administration du 4 septembre 1916;

Sur la proposition du Secrétaire Général,

DÉCIDE :

Article 1^{er}. — Les Présidents des Conseils de district dont les noms suivent bénéficieront, pour compter du 1^{er} janvier 1917, d'une allocation de deux cents francs par an, pour connaissance de la langue française, savoir :

MM. Terihero a Teriheroiterai,	Papenoo.
Tetiaheroa a Maoni,	Teahupoo.
Tati Salmon,	Papara.
Teihotu a Ariioehau,	Teavaro-Teaharora.
Toia a Tapare..	Haapiti.
Teriitauairohotu a Mataitai,	Afareaitu.

Art. 2. — Ces allocations, supportées par le chapitre 4, art. 5: « Circonscriptions administratives », § 1^{er}: « Chefs de district », du Budget de l'exercice en cours, seront mandatées trimestriellement et à terme échu.

Art. 3. — Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Papeete, le 27 janvier 1917.

G. JULIEN.

Par le Gouverneur:

Le Secrétaire Général p. i.,

A. SOLARI.

ARRÊTÉ portant de huit mois à un an le délai des déclarations de succession aux Iles-Sous-le-Vent et aux Marquises, et de huit mois à deux ans aux Gambier et aux Tuamotu.

(Du 31 janvier 1917.)

LE GOUVERNEUR DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret du 28 décembre 1885, concernant le Gouvernement de la Colonie;

Vu l'article 33 de l'arrêté du 15 novembre 1873, modifié par l'article 6 de l'arrêté du 26 mai 1902, relatif aux délais accordés pour les déclarations de mutation par décès;

Vu les arrêtés des 22 décembre 1898 et 13 décembre 1900, article 3, soumettant aux mêmes droits qu'entre Européens les mutations par décès entre indigènes;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1880, réorganisant le Service des Agents spéciaux;

Vu les arrêtés des 26 mai 1902 et 2 avril 1903, autorisant les Agents spéciaux des Gambier, des Iles-Sous-le-Vent, des Marquises, des Tuamotu, de Taravao et de Moorea, à recevoir les déclarations de mutations par décès;

Vu l'arrêté du 12 novembre 1910, ayant accordé un délai supplémentaire pour la déclaration des successions aux Marquises;

Vu le rapport de l'Agent spécial des Gambier, du 10 mars 1916, n° 17;

Vu la dépêche ministérielle n° 39, du 9 décembre 1916;

Sur le rapport du Chef du Service de l'Enregistrement et l'avis du Secrétaire Général;

Le Conseil d'Administration entendu,

Considérant la difficulté et la rareté des communications entre les diverses îles des archipels des Gambier et des Tuamotu notamment, et leur chef-lieu;

Considérant que le délai de huit mois applicable aux Iles-Sous-le-Vent, aux Marquises, aux Gambier et aux Tuamotu est généralement insuffisant pour permettre aux héritiers, donataires ou légataires des personnes décédées dans ces îles de souscrire sans pénalité de retard les déclarations de successions; qu'en fait la plupart des dites déclarations entraînent la perception de cette pénalité de retard;

Que cette aggravation de l'impôt est indépendante de la volonté des contribuables et dues aux circonstances locales;

Qu'il y a lieu de rendre uniforme les charges fiscales entre tous les habitants de la Colonie et de proportionner les délais aux raretés ou difficultés de communication dans les différents archipels,

ARRÊTE :

Article 1^{er}. — L'article 33 de l'arrêté du 15 novembre 1873 est modifié ainsi qu'il suit :

« Les délais pour l'enregistrement des déclarations que les héritiers, donataires ou légataires auront à passer des biens à eux échus ou transmis par décès, courront à compter du jour du décès et seront, savoir :

« 1^o de six mois lorsque le décès sera arrivé à Tahiti ou Moorea;

« 2^o d'un an lorsque le décès sera arrivé en Amérique ou en une île non spécifiée de l'Océanie;

« 3^o de deux ans lorsque le décès sera arrivé aux Gambier, aux Tuamotu, en Europe, en Asie et en Afrique. »

(Le reste de l'article sans changement.)

Art. 2. — Est abrogé l'article 6 de l'arrêté du 26 mai 1902.

Art. 3. — Les héritiers, donataires ou légataires pourront souscrire sans pénalité les déclarations dont les délais, expirés d'après

l'ancienne réglementation, ne le seraient pas en vertu du présent arrêté.

Art. 4. — Le Secrétaire Général et le Chef du Service l'Enregistrement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera communiqué, publié et enregistré partout où besoin sera.

Papeete, le 31 janvier 1917.

G. JULIEN.

Par le Gouverneur :

Le Secrétaire Général p. i.,

A. SOLARI.

Le Chef du Service des Domaines
et de l'Enregistrement,
VERMEERSCH.

NOMINATIONS, MUTATIONS, MOUVEMENTS, ETC.

Par arrêté du Gouverneur, n° 43, en date du 20 janvier 1917, le sieur Wing-Mau-Long, n° 1303, négociant à Papeete, est autorisé à établir un dépôt de pétrole sur la propriété de M^{me} Marau Salmon, située à Aue (district de Faaa).

Par décision du Gouverneur, n° 48, en date du 24 janvier 1917, M. Charles (Léon-François), Administrateur de 3^{me} classe des colonies, sera maintenu en fonctions au chef-lieu jusqu'à nouvel ordre et chargé, sous l'autorité directe du Gouverneur, des travaux et missions que comporteront les circonstances.

Par décision du Gouverneur, n° 58, en date du 27 janvier 1917, les mutations suivantes ont lieu dans le personnel enseignant, pour compter du 1^{er} février 1917 :

M. Galenon, maître au cabotage, est nommé directeur de l'école de Tiarei, en remplacement de M. Etienne Tane, mobilisé.

M. Fereti Teriirere, adjoint à Tautira, est chargé de l'école de Mataiea, en remplacement des instituteurs de ce district mobilisés.

M^{lle} Vahine Teriheroiterai, adjointe à Mahina, est chargée de la direction de l'école de Papenoo.

M^{me} Annu Maiturai a Teiva, directrice de l'école de Papenoo, est nommée à la direction de l'école de Haapiti, en remplacement de M. Paitia a Tumataaroa, admis à la retraite.

Par décision du Gouverneur, n° 60, en date du 29 janvier 1917, M. Graffe, Interprète principal de 1^{re} classe, est nommé Lieutenant de juge *ad hoc*, pour faire partie de la commission chargée de dresser la liste annuelle des assesseurs près le tribunal criminel de Papeete.

Par décision du Gouverneur, n° 61, en date du 29 janvier 1917 :

MM. Simon, Chef du Service de la Navigation, Président;

Dequidt, Capitaine au long-cours;

Micheli, Capitaine au grand cabotage;

Wilmot, id. id.

sont désignés pour composer la commission qui, conformément à l'arrêté du 15 janvier 1917, procédera aux examens de cabotage pour la 1^{re} session de l'année 1917.

Par arrêté du Gouverneur, n° 64, en date du 31 janvier 1917, dispense de la production de son acte de naissance et accordée à la demoiselle Nui a Paruparu, à l'effet de contracter mariage.

NÉCROLOGIE

Le Gouverneur des Établissements français de l'Océanie a le regret de porter à la connaissance de la Colonie le décès des personnes ci-après :

MAURI A TAGA, soldat de la classe de 1917, débarqué à Sydney, venant de Nouméa, le 15 novembre 1916, et TEPUOROO A PAHIA, soldat de la classe 1910, faisant, comme le précédent, partie du convoi de 49 hommes rapatriés par le "Pacifique", débarqué dans les mêmes conditions, sont décédés, le premier le 20 novembre 1916, le second, le 4 décembre, et ont été enterrés l'un et l'autre au Rookwood Cemetery de Sydney.

SCHOLLERMANN, ALBERT, interné au village de ségrégation d'Orofara depuis le 26 février 1914, est décédé dans la nuit du 28 au 29 janvier 1917. Le défunt était un jeune homme de 18 ans environ.

PARTIE NON OFFICIELLE

RADIOTÉLÉGRAMMES

reçus par la Station de T. S. F. de Mahina.

N. B. — L'Administration n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne l'exactitude des nouvelles reproduites ci-dessous.

Dans la nuit du 16 au 17 janvier.

VIA AWANUI.

La pression exercée par l'ennemi en Valachie et en Dobroudja diminue en raison de la résistance des Alliés et du mauvais temps. Les grandes plaines du Danube sont inondées.

Les Anglais ont fait des progrès à l'est de Kut-el-Amara. La rive droite du Tigre à l'est de Shalbai est nette d'ennemis.

Les Français annoncent des succès sur plusieurs points du front occidental. Bombardements réciproques sur la Somme.

Dans la nuit du 17 au 18 janvier.

VIA AWANUI.

L'agence Reuter annonce que le gouvernement grec a donné satisfaction à l'ultimatum des Alliés.

La Russie annonce la prise de Vladeni; les contre-attaques de l'ennemi ont été repoussées.

Les rapports de l'ennemi reconnaissent que les Roumains ont reçu de grandes quantités de munitions d'artillerie.

On a annoncé la présence devant Pernambuco d'un corsaire allemand. Dix navires ont été coulés et un grand nombre de victimes ont péri.

Sur la Somme, la lutte d'artillerie est vive.

Les Alliés ont pénétré dans les lignes ennemies sur plusieurs points de la région de la Meuse.

Dans la nuit du 18 au 19 janvier.

VIA AWANUI.

Les rapports allemands annoncent une importante attaque de la part des Alliés en Roumanie. Les télégrammes russes disent que

l'ennemi évacue Braïla. L'amirauté anglaise confirme la perte de 12 navires dans le sud de l'Atlantique. On pense que le corsaire est un croiseur.

Dans la nuit du 20 au 21 janvier.

VIA AWANUI.

Les nouvelles venant de Roumanie indiquent que la situation s'améliore, que l'offensive ennemie est arrêtée et que les contre-attaques des Alliés font reculer l'ennemi sur tout le front. Les proportions numériques ont tourné à l'avantage des russo-roumains. Les fronts sur le Danube ayant été balayés par la crue, les opérations de l'ennemi sont sérieusement entravées.

On annonce que les Alliés sont maintenant satisfaits de la situation en Grèce.

La Suisse s'inquiète de la concentration allemande au nord de Bâle.

Le maréchal Haig annonce de nouveaux progrès à Beaucourt.

Combat intense d'artillerie dans les Vosges, en Lorraine et à Soissons.

Le transport australien "Makarini" a été coulé; les troupes ont été sauvées.

Dans la nuit du 21 au 22 janvier.

VIA AWANUI.

Une fabrique de munitions a été détruite à Londres par un incendie faisant des dégâts et des victimes.

On dit que le corsaire de l'Atlantique n'est autre que le "Moërwe".

Les Allemands se concentrent sur la frontière suisse. On rapporte que l'ennemi craint une avancée des Français sur le Rhin.

Violente bataille sur le Sereth. On annonce que l'ennemi s'est emparé de Marasesci.

Dans la nuit du 22 au 23 janvier.

VIA AWANUI.

Le maréchal Haig rapporte que les troupes anglaises ont attaqué les tranchées ennemies au sud-est de Loos et au nord de Neuve-Chapelle, infligeant de sérieuses pertes à l'ennemi.

Duels d'artillerie dans plusieurs secteurs.

Les rapports venant de Mésopotamie font part d'importants succès anglais sur la rive droite du Tigre. A partir de Kut, en venant vers le sud, la région est débarrassée de l'ennemi.

Les avions alliés ont jeté des bombes sur Bagdad.

Dans la nuit du 23 au 24 janvier.

VIA AWANUI.

Le Président Wilson patronne une ligue de la paix basée sur l'égalité des droits, la liberté de développement des petites nations, la liberté des mers et la limitation des armements. Son discours s'est terminé par cette phrase: "La paix devra être une paix sans victoire". Ce discours est commenté de diverses manières par les journaux anglais et américains.

Le maréchal Haig rapporte que des raids ennemis au nord d'Arras ont été repoussés.

Un duel d'artillerie se poursuit avec activité entre l'Oise et l'Aisne.

25 janvier au soir.

VIA AWANUI.

Des destroyers allemands essayant de sortir du port de Zeebrugge ont eu une rencontre avec des bateaux patrouilleurs anglais. Dix destroyers ennemis furent coulés et un anglais endommagé. Cette action a eu lieu à faible distance.

On annonce un violent combat d'artillerie en Champagne et en Alsace.

Dans la nuit du 25 au 26 janvier.

VIA AWANUI.

La bataille au sud-ouest de Riga continue; les Allemands sont refoulés par les Russes.

La lutte est reprise sur le front de Brusiloff. Les Russes ont fait une avance importante en s'emparant de certaines positions ennemies.

Le communiqué allemand déclare que les Teutons ont abandonné la rive nord de l'estuaire du Danube à Tulcea.

Les rapports du front occidental indiquent une activité croissante sur les lignes franco-anglaises.

Dans la nuit du 28 au 29 janvier.

VIA AWANUI.

Les Anglais se sont emparé de 1.100 yards de tranchées ennemies au sud-ouest de Kut. Les pertes furent légères pour les Anglais mais très lourdes pour les Turcs.

Violente bataille sur le front de Riga, avec résultat incertain.

L'ennemi a attaqué la rive gauche de la Meuse avec une grande violence et est parvenu à pénétrer dans les tranchées du centre des lignes françaises, mais une contre-attaque nous a permis de reprendre la plupart du terrain.

Le maréchal Haig rapporte que des opérations de lancement de bombes sont effectuées avec succès sur divers points.

Dans la nuit du 29 au 30 janvier.

VIA AWANUI.

La Grande-Bretagne a agrandi la zone dangereuse dans la mer du Nord, afin d'empêcher toute sortie d'Heligoland et maintenir le champ miné de la côte du Jutland.

L'Allemagne prétend avoir coulé un transport à l'est de Malte.

Les télégrammes de Mésopotamie disent que l'effort déployé par les Turcs pour se refaire a été anéanti. Les Anglais gagnent du terrain. L'Amirauté annonce que le croiseur auxiliaire "Laurentic" a coulé sur la côte d'Irlande; on a sauvé 109 hommes.

Nombreuses attaques de tranchées sur le front occidental.

Dans la nuit du 30 au 31 janvier.

VIA AWANUI.

Le maréchal Haig rapporte que les Anglais ont attaqué les lignes allemandes à Vermelles, et leur ont infligé de grandes pertes.

La troisième ligne ennemie a été atteinte au nord-est d'Arménitières et les ouvrages de défense détruits.

Les troupes grecques ont salué les pavillons des Alliés à Athènes.

Le gouvernement a rendu la liberté à tous les Vénizélistes arrêtés. Duels d'artillerie sur la rive gauche de la Meuse ainsi qu'en Lorraine.

Dans la nuit du 31 janvier au 1^{er} février.

VIA AWANUI.

Le champ anglais de mines qui ferme l'entrée d'Heligoland embouteille la flotte allemande.

La note adressée par l'Allemagne à l'Amérique annonce la reprise de la guerre sous-marine sans restriction.

On annonce que les succès russes dans les Carpathes ont permis de faire de nombreux prisonniers.

On mande de Grèce que Constantin a abandonné son attitude hostile à l'égard des Alliés et reporte sa courtoisie jusqu'aux ministres.

Le naufrage du "Laurentic" a fait 280 victimes.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

Tous ceux qui s'intéressent au magnifique mouvement de renouveau et de hardies initiatives qui se produit en France en ce moment liront avec profit les numéros de novembre et décembre de l'*Exportateur Français*, tenus à la disposition du public dans la salle du Conseil d'Administration, Cabinet du Gouverneur. L'*Exportateur Français* ne fait de propagande et ne reçoit de publicité que pour les maisons françaises vendant des produits français. Il insère gratuitement toutes demandes d'articles et toutes offres ou demandes de représentation. Ceux qui désirent augmenter leurs relations commerciales avec l'Etranger auront intérêt à s'abonner à ce périodique.

L'attention des lecteurs est particulièrement sollicitée par les informations ayant trait à l'exploitation du fer du bassin normand, l'extraction de la houille en divers gisements jusqu'ici négligés pour des raisons mal connues, l'intensification de la production électrique par l'utilisation de la houille blanche, la renaissance de l'industrie des teintures, l'installation de grandes verreries et l'extension de l'industrie chimique et pharmaceutique, le renforcement et la modernisation de l'outillage des ports et des transports intérieurs par voie d'eau, l'organisation, sur un pied inconnu jusqu'à ce jour, de l'industrie sidérurgique et de hauts fourneaux capables de répondre aux besoins de la guerre et de l'après-guerre, l'ouverture de nouveaux canaux, bassins de radoub et ports, la création de grands marchés nationaux des principaux produits de nos colonies et spécialement des bois, caoutchoucs, oléagineux, vanilles, cacao, etc., etc., la rénovation de l'agriculture par l'extension de la mécanique aratoire et la vulgarisation des engrais chimiques, en un mot toutes les manifestations d'une renaissance générale des méthodes et moyens pour rendre la France plus riche, plus grande et plus forte que jamais.

* * *

La souscription ouverte dans nos Etablissements en vue de concourir à l'érection d'un monument à la gloire du Général Gallieni a déjà rapporté la somme de deux mille cent quatre-vingt-seize francs cinquante centimes. Les personnes qui ont chargé des quelques listes encore en circulation sont priées de vouloir bien en hâter l'envoi avec les fonds recueillis, à la Banque de l'Indo-Chine, après quoi la souscription sera considérée comme définitivement close.

* * *

La goëlette "Tiare-Apetahi", de 24 tonneaux, qui avait été jetée sur les récifs de Moumu, a pu être remise à flot le 15 janvier grâce au concours empressé de la population locale et l'aide de la Compagnie Française des Phosphates. Remorquée au port de Te-mao, la "Tiare-Apetahi" ne semble pas avoir trop souffert de son court séjour sur les coraux.

* * *

Le rapport officiel des opérations de répartition des subventions, souscriptions et dons recueillis aux colonies pour les victimes de la guerre, arrêté au 29 septembre, établit à 245.780 francs la contribution des Etablissements français de l'Océanie. L'Indo-Chine, l'Afrique Occidentale et le Gouvernement Général de Madagascar, qui sont bien plus des groupes de colonies que des colonies, à proprement parler, occupent, ce qui est naturel, les premiers rangs; les millions de sujets qui les peuplent expliquent aisément l'importance de leur effort patriotique. Mais la Martinique seule, de toutes

les autres possessions, se place légèrement avant l'Océanie, donnant ainsi à nos Etablissements le cinquième rang et incontestablement le premier si l'on considère l'effort financier par rapport au nombre des habitants.

Cette constatation, douce au cœur généreux de nos populations, ne pourra que les inciter à continuer leur aide à la Mère-Patrie, afin de conserver la place d'Honneur qu'elles ont déjà conquise dans sa reconnaissance.

* * *

Jeudi, 25 janvier, M. le Consul des Etats-Unis ayant reçu de son Gouvernement l'ordre de mettre ses couleurs en berne à l'occasion de la mort de l'amiral George Dewey, le Gouverneur, par déférence et courtoisie à l'égard de la grande République amie laissa durant toute la journée le pavillon du Gouvernement également en berne. Les navires sur rade imitèrent cet exemple.

Il est bon de rappeler ici qu'après la bataille de Manille (1^{er} mai 1898) et le blocus notifié par l'Amiral Dewey, cinq navires de guerre allemands, commandés par l'Amiral Von Diederich, apparaissaient devant Manille le 12 juin. A l'Amiral américain, qui lui demandait la raison de l'envoi sur ce point d'une force plus considérable que celle même des Etats-Unis, Von Diederich répondait avec cette réserve énigmatique: "Monsieur, je suis ici par ordre de l'Empereur". A l'un des officiers de l'état-major naval, Von Hintzer, le même amiral George Dewey crut devoir déclarer qu'il était prêt au combat si l'Allemagne voulait la guerre. Ce propos était assez justifié par le fait qu'un des navires allemands avait déjà ordonné le branle-bas de combat. Il y avait là autre chose qu'un effet de surexcitation passager, mais une manifestation des tentatives de l'Allemagne pour créer en Europe une coalition active contre les Etats-Unis. Mais l'Angleterre, qui lisait dans le jeu des Allemands, n'avait pas hésité à faire connaître à Berlin qu'en cas de complication sa flotte se rangerait du côté de celles des Etats-Unis, ce qui rappela à la prudence les mauvaises intentions de la politique impériale.

C'est dans les papiers de Joseph Chamberlain, dans une lettre écrite au publiciste américain Morton Prince à la date du 7 juillet 1898, que l'ex-Ministre des Colonies britanniques disait: "Il y a quinze jours, l'Empereur d'Allemagne disait à un de mes amis: « Si j'avais eu une flotte plus puissante, j'aurais pris l'Oncle Sam au collet ». Il y aurait beaucoup à dire à ce sujet, mais cela n'a rien à faire avec la personnalité de l'Amiral Dewey, dont nous saluons le trépas, à cause du courage et de la magnanimité que ce fier soldat de la libre Amérique sut chevaleresquement associer à ses vertus de grand amiral et de grand citoyen.

M. le Consul Thomas B. L. Layton, qui représente si dignement les Etats-Unis dans nos Etablissements, a adressé au Gouverneur une chaleureuse lettre de remerciements, pour la manifestation de solidarité qui lui avait été donnée en cette occasion.

* * *

L'Agent-Spécial de Moorea vient d'envoyer au Gouverneur, de la part des agriculteurs chinois du lac Tamae, un échantillon des premiers épis de riz récoltés sur cet immense terrain de marécages. Si la récolte, qui devait être faite aux environs du 2 février, a réalisé tous les espoirs qu'elle a fait naître, elle ne serait pas de moins de deux cents "nattes" ce qui représenterait, au dire des intéressés, un rendement plus grand que celui couramment obtenu en Chine.

Les épis échantillons paraissent effectivement sains et lourdement pourvus de grains. Ils ont été déposés dans la salle du Conseil d'Administration, afin que les personnes que cette nouvelle cul-

ture pourrait intéresser jugent elles-mêmes de l'intérêt qu'elle peut présenter pour l'avenir.

* * *

A la suite du naufrage du "Maitai" sur les récifs de Rarotonga, le Résident Commissioner des Iles Cook a insisté auprès de son Gouvernement pour que cette possession britannique soit pourvue d'un poste de télégraphie sans fil. Le D^r Pomaré, Ministre chargé spécialement des intérêts de cet archipel, a donné des instructions pour que satisfaction immédiate soit donnée. En conséquence un terrain propice a été acquis et très incessamment un poste assez puissant pour relier Rarotonga à la Nouvelle-Zélande y sera édifié. Le réseau du Pacifique se trouvera ainsi renforcé d'un chaînon de plus au profit des puissances de l'Entente.

* * *

Mercredi, 17 janvier, le Gouverneur s'est rendu aux chantiers de constructions maritimes Ch. Brown, afin de donner à cette industrie, vitale pour nos Etablissements, une marque de son intérêt et du désir qu'il a de voir prospérer toute entreprise qui, de près ou de loin, participe au développement du trafic local.

Le Chef de la Colonie a suivi avec une vive attention le Directeur des chantiers dans les explications précises, intéressantes, que M. Brown lui a données, et c'est avec une vive satisfaction qu'il a constaté l'habileté professionnelle dont les ouvriers tahitiens font preuve aussi bien dans les travaux de forge et de ferronnerie que dans ceux de la charpente et de la construction maritime proprement dite. Deux goëlettes de 60 et 70 tonneaux, en voie d'achèvement, pourront dans quelques semaines prendre la mer et augmenter d'heureuse façon notre flotte déjà si importante. A son atelier de forge et de fonderie, à son matériel important de sciage et de rabotage mécanique, M. Brown joint d'importants magasins et entrepôts de marchandises, agrès, appareils et pièces de machinerie généralement nécessaires à la navigation. Indépendamment des constructions neuves, les réparations effectuées dans les ateliers aussi bien qu'au dehors sont nombreuses et M. Brown ne compte pas moins de cinq renflouements de goëlettes échouées sur les récifs des Tuamotu, représentant un total de 350 tonnes de jauge.

Il est intéressant de noter ici que de 1902 à 1917, les chantiers Brown ont livré aux divers armateurs et commerçants de la Colonie les navires ci-après:

Goëlettes à voile et moteur:

"Perle".....	50 tonneaux	(moteur).
"Tahiti".....	25 "	"
"Tamarii-Moeraï".....	40 "	(voile)
"Anapoto".....	40 "	"
"Vahine Avera".....	30 "	"
"Orohena".....	20 "	(moteur)
"Tiura".....	20 "	"
"Tiare Apetahi".....	25 "	"
"Heitiare".....	45 "	"
"Mouette".....	50 "	"
"France-Australe".....	80 "	"
"Tamarii Mataïrea".....	15 "	"
"Jeanne d'Arc".....	30 "	"
"Sophie".....	60 "	"
"Vahine Tahiti".....	40 "	"
"Zélée".....	35 "	"

En construction:

1 goëlette.....	70 "	"
1 goëlette.....	60 "	"

Chaloupes à moteur :

"Rose".....	12	»	(moteur)
"Tiahura".....	15	»	»
"Tamarii Tiahura".....	25	»	»
"Ariana".....	6	»	»
"Ahuura".....	8	»	»
"Manupatia".....	5	»	»
"Tetua".....	6	»	»
"Punua".....	6	»	»
"Noël".....	15	»	»
"Union".....	4	»	»
4 chaloupes de 5 tonneaux.....	20	»	»

Indépendamment de cette liste, qui suffit à donner une idée exacte de l'activité des chantiers Brown, il est sorti, de chez cet entrepreneur, 241 coques tant en canots de récifs, baleinières et côtres à voiles de 2 à 14 tonnes, atteignant un tonnage total de 1.500 tonnes. Des contrats en cours d'exécution portent en outre sur une chaloupe à moteur, trois canots de récifs et deux côtres, le tout représentant 35 tonnes environ. Enfin un important projet est à l'étude pour la construction d'une goëlette à moteur de 120 tonneaux.

Les essences locales de bois les plus employées dans ces constructions sont le burau et le tamanu, qui pourraient même être utilisées sur une plus vaste échelle si l'exploitation méthodique pouvait en être obtenue. Malheureusement la cherté de la main-d'œuvre locale est telle que les bois d'importation, le cèdre en particulier, sont d'un prix de revient moins élevé, ce qui tend à les faire adopter de préférence à tous autres.

Le Gouverneur s'est intéressé à la main-d'œuvre, aux salaires et à la fixité de cette main-d'œuvre. Les renseignements que lui a donnés à cet égard M. Brown l'a une fois de plus convaincu que l'ouvrier tahitien n'est en rien inférieur aux ouvriers d'autres pays, quand on sait le traiter et l'encourager comme il le mérite. Dans cet ordre d'idées le Chef de la Colonie s'est promis de rechercher le moyen pratique de créer dans nos Etablissements, comme cela existe en France et dans quelques-unes de nos possessions, une récompense honorifique en faveur des ouvriers, employés ou serviteurs qui, par la persévérance de leur travail chez un même employeur pendant un nombre déterminé d'années, auront mérité cette marque particulière d'estime des pouvoirs publics.

* * *

Le public apprendra avec plaisir que l'U. S. S. Cy., malgré les difficultés de l'heure présente, a pris ses dispositions pour remplacer provisoirement le "*Maitai*", perdu à Rarotonga, par le vapeur "*Paloona*", jusqu'au moment où un navire plus grand deviendra disponible.

Le "*Paloona*" est un vapeur de 2.771 tonneaux de port, n'ayant d'installation que pour passagers de 1^{re} et 3^{me} classes et manquant de chambre frigorifique pour transport de produits frais. Le 1^{er} mars serait la date du départ du "*Paloona*" de Wellington à destination de San-Francisco.

D'autre part, la même Compagnie a fait aviser le Gouverneur que le cargo "*Waikawa*", de 5.642 tonnes, arriverait à Papeete vers le 10 février pour prendre à destination de San-Francisco le frêt qui pourrait se trouver disponible sur place.

* * *

Le Comité des Anciens Elèves des Ecoles de Papeete organise, pour le 28 février, une manifestation patriotique qui aura lieu au Théâtre et dont le produit est destiné à la Croix-Rouge,

Section du Prisonnier de guerre. Une partie des recettes sera affectée aux contingents tahitiens sur le front.

Le Gouverneur a accepté la présidence d'honneur de cette soirée.

LE SECOND CONTINGENT TAHITIEN, fort de six cents hommes environ, quitte Nouméa pour le front.

Les familles tahitiennes dont les enfants formaient le 3^e contingent parti de Nouméa à destination de France, auront plaisir à lire ci-dessous en quels termes chaleureux et sympathiques, le Maire de Nouméa et le Commandant Supérieur des Troupes les ont salués avant leur embarquement sur le "*Gange*", le 2 décembre dernier.

Discours de M. le Maire de Nouméa.

"Voici qu'à votre tour, Tahitiens, vous allez partir. Depuis un an déjà vous avez quitté vos îles enchantées et vous êtes venus ici vous discipliner et apprendre le métier de soldat. Vous l'avez fait de grand cœur, car vous savez mieux que quiconque les sauvages procédés de nos ennemis; le souvenir du bombardement de Papeete n'est-il pas toujours présent à votre esprit?"

"Aujourd'hui c'est le grand départ. Vous allez en France achever votre éducation militaire, combattre et venger l'injure faite à votre colonie en 1914.

"Au nom de cette ville, je viens vous dire au revoir, vous souhaiter bon voyage et tous les succès.

"Vous conserverez de nous, j'en suis sûr, le meilleur souvenir, car nous vous avons accueilli comme des frères et de toute notre sympathie nous vous accompagnerons en pensée.

"Tout l'apparat de ce jour me remet en mémoire l'émotion des précédents adieux. Qu'ils sont lointains déjà vos devanciers. Nous les avons vus partir, le cœur serré, nos Calédoniens, qui sont à la bataille. Nous étions certains de leur courage, car ils ne pouvaient manquer à leur race, et ce sont aujourd'hui nos poilus, notre orgueil.

"Et avant que le "*Gange*" vous emporte, je n'ai qu'un exemple à vous proposer, qu'un conseil à vous donner :

"Suivez leur trace !

"Vive Tahiti !

"Vive la Nouvelle-Calédonie !

"Vive la France !

Ordre d'adieu de M. le Commandant Supérieur du groupe du Pacifique.

Vous êtes appelés au Grand, au Sublime Devoir de défendre notre Métropole, notre Mère-Patrie, contre le sombre et barbare Germain.

Dans son fol et sot orgueil, un nouvel Attila avait formé le dessein criminel d'asservir la Civilisation à la Barbarie et de réaliser, par la force, son rêve d'hégémonie mondiale sur les ruines du Droit et de la Justice.

Le Kaiser allemand et sa horde de Huns se sont rués sur notre chère France espérant, par la plus brutale, la plus sauvage agression, semer l'épouvante dans les cœurs français et obtenir sur nos armes une victoire facile, rapide et décisive.

Mais ils se sont heurtés au bloc formidable de poitrines d'airain, hérissé de baïonnettes, garni de puissants canons, érigé en hâte par tout un peuple qui ne veut pas mourir.

Battu sur la Marne et l'Yser, désagrégé sur la Somme, refoulé

à Verdun, l'ennemi héréditaire n'est pourtant pas encore à terre. Quoique encore redoutable, il hésite et chancelle; les formidables responsabilités qu'il entrevoit comme sanctions inéluctables de ses odieux forfaits troublent ses facultés; il désespère!

Voilà l'œuvre de vos devanciers; chaque jour nous apporte les nouvelles de leurs valeureux exploits.

Courrez à a rescousse! Comme eux, partez en toute confiance, l'âme haute et sereine, le cœur léger. Allez avec entrain rejoindre nos valeureux Marsouins légendaires, dont l'ennemi ne parle plus aujourd'hui qu'avec une respectueuse admiration, mêlée de quelque crainte.

Soyez fiers du rôle qui vous est réservé; ceux qui vous ont précédés dans l'accomplissement de la tâche glorieuse qui vous incombe, vous ont préparé les voies de la Victoire.

Soldats de France et de Calédonie! Soyez vaillants; attachez-vous au sentiment du Devoir dont les héros qui vous ont devancés et qui sont morts, étaient si largement pénétrés; leur souvenir vous y convie; qu'il arme et soutienne vos bras vengeurs.

Pratiquez largement l'esprit de solidarité, d'abnégation, de sacrifice dont ils vous ont si souvent donné les plus brillants exemples, et vous serez forts.

Ayez la volonté ferme, inébranlable, d'en finir avec notre implacable ennemi, et vous le vaincrez.

Soldats Tahitiens! Souvenez-vous du serment que vous fîtes à Papeete, en présence des vieillards, des femmes et des enfants que vous avez laissés là-bas, à l'ombre du majestueux Orohena.

Vos grands ancêtres Opufara, Vehiatua, Paï vous convient à la lutte contre l'Esclavage, pour le triomphe du Drapeau tricolore que vous avez fait le vôtre, parce qu'il est l'emblème du Droit, de la Justice, de la Civilisation et du Progrès.

Comme eux, soyez braves jusqu'à la mort.

Allez, Guerriers de l'Océanie; "frappez fort, frappez ferme! frappez tous ensemble!"

Partez et rapportez-nous une ample moisson de gloire!

Les Travaux publics au cours de l'exercice 1916.

Les crédits mis à la disposition du Service des Travaux publics, durant l'exercice 1916, s'élèvent à un total de 311.730 fr., dont 185.030 fr. de main-d'œuvre et 126.700 fr. de matériaux.

Le programme à réaliser avec ces ressources était vaste, comportant des travaux neufs et les travaux courants d'entretien.

1° TRAVAUX NEUFS.

(A) Travaux prévus au plan de campagne.

Réfection du pont de l'Ouest. — Les armatures en fer du pont ont été revues et peintes, une partie des poutres a été remplacée le platelage refait complètement.

Réfection du pont de l'Est. — Le pont a été revu, quelques pièces défectueuses remplacées, le platelage pouvant encore durer, sa réfection a été remise à l'exercice 1917.

Grosses réparations à la route de ceinture, entre Mahina et Papenoo. — La route entre Mahina et Papenoo avait été rendue presque impraticable, à la suite des travaux de construction du poste de T. S. F. de la Pointe de Vénus, travaux qui avaient nécessité de gros transports de matériaux par trucks automobiles.

En 1916, la route a été remise en état et les facilités de circulation rétablies.

Remplacement de la culée en bois rive gauche du pont de "Vaiahu" par une culée en maçonnerie. — Ce travail, qui présentait un caractère d'urgence, a été réalisé dès le début de 1916.

Remplacement du platelage en bois du pont sur la rivière "Vaïma", à Papeari, par un pont métallique de 20 mètres de portée. — Le pont métallique commandé en France n'est pas parvenu en 1916; il doit arriver incessamment.

Réparation du warf de Papeete. — 126 mètres du warf ont été complètement réfectionnés; le reste, sur une longueur de 80 m., se trouvant en assez bon état, on s'est borné à y faire les quelques réparations nécessaires.

(B) Travaux neufs non prévus au plan de campagne.

Côte de Taharaa. — Un travail important a été effectué au sommet de la côte de Taharaa, où existait un tournant à très faible rayon avec une déclivité atteignant 12 c/m par mètre. Le tracé de la route a été modifié selon une courbe à grand rayon dont la déclivité ne dépasse pas 5 c/m. Pour atteindre ce but il a fallu abaisser la côte du sommet de 3 mètres, et remuer 5.000 m. cubes de terres.

Ce travail, commencé le 30 mai et terminé le 6 octobre, améliore sensiblement cette partie de la route.

Réfection de l'avenue de Fautaua. — La réfection de cette belle promenade, abandonnée depuis de nombreuses années, a été entreprise en 1916 avec la main-d'œuvre pénale. Une chaussée de 9 mètres de largeur avec 7 mètres d'empierrement, sur une longueur de 1.000 m., est en cours d'exécution; plus de la moitié du travail est achevée.

Mise en place d'un pont en fer au 11^e kilomètre (côte-Est). — Un pont en fer, qui était dans les magasins des Travaux publics, classé comme incomplet depuis dix ans a été monté, réparé et mis en place au 11^e kilomètre.

Rectification de la route de ceinture entre les 32^e et 34^e kilomètres. — Le tracé de la route a été modifié, supprimant des courbes brusques et évitant aux véhicules de franchir une partie basse de la route immergée par haute mer ou raz-de-marée.

Au 19^e kilomètre, un ruisseau qui traversait la route et obligeait les véhicules à s'immerger jusqu'au moyeu, a été canalisé, la route établie en remblai le franchissant sur des buses de 90 c/m. de diamètre.

TRAVAUX D'ENTRETIEN.

Bâtiments coloniaux. — D'importants travaux d'entretien ont été exécutés dans les différents bâtiments du Service Local.

Hôtel du Gouvernement, Hôtel de Mamao, Secrétariat Général, Trésor, Hôtel des Postes, Contributions, Hangars de la Douane. — L'effort s'est porté principalement sur les écoles; des réparations sérieuses ont été faites aux écoles Centrale et Communale, avec construction d'une fosse septique dans chacun de ces bâtiments.

Les bâtiments du Service Local dans les districts et à Moorea ont également pu être entretenus d'une façon satisfaisante.

ENTRETIEN ROUTE.

L'effort fourni sur les routes a été également important.

En outre des travaux neufs, dont il est parlé plus haut, des rechargements ont été faits en de très nombreux points, le curage et l'entretien des fossés, le débroussage, ont été assurés; beaucoup de ponts et ponceaux ont été réfectionnés, et, si l'effort sur la route doit être soutenu, si de nombreux travaux restent encore à exécuter pour son amélioration, la route de ceinture, il faut le reconnaître, est meilleure qu'elle n'a jamais été.

Des plaques indicatrices des distances ont été placées à l'intersection des districts et la route, divisée en secteurs, est entretenue de façon permanente par tout un corps de cantonniers.

Des warfs ont été construits à Papetoai et Haapiti, et la route circulaire de Moorea a été entièrement réfectionnée.

Le roulage entre Papeete et Taravao, entre Papeete et Papenoo et dans la presqu'île, est facile, les autos se rendent aisément et rapidement de Papeete à Tautira, soit 80 kilomètres.

Un très gros effort reste surtout à faire entre Papenoo et Taravao (côte Est), où d'importantes dépenses devront être faites pour

la construction de grands ponts, la modification du tracé de la route en certains points et son empiérement. L'Administration est décidée à faire les sacrifices nécessaires. Un projet d'ensemble, s'élevant à 1.500.000 fr., a été approuvé et sera mis à exécution dès 1917; aussi, d'ici peu d'années Tahiti sera-t-elle dotée d'une belle route de ceinture, accessible partout et répondant entièrement à ses besoins économiques.

En résumé, le Service des Travaux publics, en 1916, sans dépasser d'un centime la limite des crédits alloués, a réussi à remplir entièrement le programme qui lui était tracé et à réaliser l'exécution de nombreux et importants travaux non prévus.

Papeete le 12 janvier 1917.

Le Chef du Service des Travaux publics p. i.,

G. HAYEM

Eclipse du 7 janvier.

Lorsqu'au moment de la pleine Lune, la Terre se trouve juste interposée entre le Soleil et la Lune, celle-ci pénètre dans le cône d'ombre projeté par la Terre dans l'espace; et on a une éclipse de Lune.

Ce phénomène s'est produit dans la nuit du 7 au 8 janvier, dans des conditions d'éclairage et de sérénité du ciel qui se présentent rarement et ont rendu ce spectacle admirable. L'éclat du disque lunaire s'est atténué peu à peu de l'est à l'ouest, tandis que sa couleur passait à l'orangé sombre et qu'un mince croissant d'un vert pâle suivait lentement et en sens inverse le contour de l'astre.

Les diverses phases de l'éclipse ont eu lieu aux heures suivantes, en temps de Tahiti:

L'entrée de la Lune dans l'ombre commence à.	19 h. 52 m.
Commencement de l'éclipse totale à.....	21 h. 02 m.
Milieu du phénomène à.....	21 h. 46 m.
Fin de l'éclipse totale à.....	22 h. 30 m.
La sortie de la Lune de l'ombre finit à.....	22 h. 40 m.

La durée du phénomène complet a été de 3 h. 48 m. et celle de l'éclipse totale de 1 h. 28 m.

Les éclipses de Soleil se produisent lorsqu'au moment de la nouvelle Lune, celle-ci se trouve juste interposée entre le Soleil et la Terre; cette dernière est alors balayée par la pointe du cône d'ombre que la Lune projette dans l'espace à l'opposé du Soleil.

Le calcul des périodes de lunaisons combinées avec celles des déclinaisons du Soleil et de la Lune montre qu'au bout de 223 lunaisons, ou 18 ans 11 jours, ces deux astres se retrouvent dans les mêmes positions relatives par rapport à la Terre. Au bout de cette période, les éclipses se reproduisent dans le même ordre et aux mêmes intervalles de temps. C'est la période chaldéenne, connue des Anciens, et qui leur servait à la prédiction des éclipses. Pendant cette période, il y a 70 éclipses, dont 41 de Soleil et 29 de Lune. Il se produit au plus 7 éclipses par an, et toujours au moins 2, dans ce dernier cas, ce sont deux éclipses de Soleil.

De tout temps les éclipses ont excité la crainte superstitieuse du peuple ignorant qui y voyait une dérogation redoutable aux lois de la nature. Cette crainte a toujours été exploitée par des gens peu scrupuleux qui savaient en tirer parti. Il en a été de même à Tahiti pour l'éclipse du 7 janvier. Dès le mois de décembre, des bruits alarmants circulaient dans notre port et dans nos archipels, affirmant qu'un cyclone accompagnerait l'éclipse, et mêlant ainsi deux ordres de phénomènes qui n'ont aucun lien.

Le commerce maritime a été quelque peu ralenti pendant cette période de crainte. La nature s'est chargée de donner à ces faux bruits un éclatant démenti. La journée de l'éclipse a été la plus belle de toute la présente saison des pluies.

AVIS DIVERS

SERVICE DE LA NAVIGATION

AVIS

Des cours de Navigation, petit et grand cabotage, s'ouvriront à la rentrée scolaire.

Se faire inscrire au Bureau du Port.

ANNONCES

SOCIÉTÉ GRAND, MILLER ET COMPAGNIE.

Suivant acte sous seings privés en date des premier et dix-neuf janvier mil neuf cent dix-sept, enregistré, M. Henri Grand, commerçant à Papeete, M. Pierre Miller, commerçant à Papeete, et la Compagnie Française de Tahiti, Société anonyme au capital de trois cent mille francs dont le siège social est à Paris, 33, rue de l'Entrepôt, ont prorogé de la façon suivante la Société créée entre eux par acte sous seings privés du 31 décembre 1914, modifiée par acte du 30 juin 1915, et déjà prorogée par acte des 31 décembre 1915-4 janvier 1916.

La Société "H. GRAND, P. MILLER et Compagnie", telle qu'elle résulte des actes susdits, est prorogée pour cinq années à compter du premier janvier mil neuf cent dix-sept.

L'un des originaux de cet acte de renouvellement a été déposé le dix-neuf janvier mil neuf cent dix-sept au greffe des tribunaux de Papeete.

Pour extrait:

L. SIGOGNE, *Défenseur.*

SOCIÉTÉ DES COCOTIERS DES TUAMOTU

MM. les actionnaires de la Société Française des Cocotiers des Tuae-

motu, Société anonyme au capital de 400.000 francs, sont invités à se réunir en assemblée générale le vendredi 16 février 1917, à 17 heures, au siège social, rue de la Petite-Pologne, à Papeete, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1^o Rapport du Conseil d'administration;
- 2^o Approbation des comptes de l'exercice 1916;
- 3^o Nomination d'un commissaire aux comptes pour 1917;
- 4^o Autorisations diverses au Conseil d'administration.

*Le Président du Conseil
d'administration,*
A. VINCENT.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

ILE DE MAKATEA

Station de Makatea. (C. F. P. O.)

Mois de Novembre 1916.

Latitude : 15° 47' 39" Sud. — Longitude de Paris : 10 h. 02' 48" O.

DATES	TEMPÉRATURES			TEMPÉRATURE ET HUMIDITÉ.												ÉTAT DU CIEL		
	EXTRÊMES			6 heures du matin.				12 heures				18 heures				6 heures.	12 heures.	18 heures.
	Minima.	Maxima.	Moyenne.	THERMOMÈTRES.			État hygrométrique	THERMOMÈTRES.			État hygrométrique	THERMOMÈTRES.			État hygrométrique			
				Sec.	Mouillé.	Différence.		Sec.	Mouillé.	Différence.		Sec.	Mouillé.	Différence.				
1	20.3	33.0	26.65	23.9	20.3	2.7	77.0	31.8	24.9	6.9	55.5	25.0	22.0	3.0	76.0	6	4	6
2	20.0	33.1	26.55	22.8	19.9	2.9	75.5	31.9	25.0	6.9	55.5	26.0	23.2	2.8	78.0	6	4	5
3	22.9	32.2	27.55	24.0	22.0	2.0	83.0	30.2	24.8	5.4	63.0	25.9	23.0	2.9	77.0	6	5	7
4	21.9	31.0	26.45	23.8	21.7	2.1	82.5	30.2	25.6	4.6	68.0	26.1	23.0	3.1	75.5	6	5	6
5	21.5	30.4	25.95	23.5	21.8	1.7	85.5	30.0	25.3	4.7	67.5	25.0	23.5	1.5	88.0	6	5	7
6	21.9	32.0	26.95	23.3	21.9	1.4	88.0	31.0	25.1	5.9	60.5	26.9	23.9	3.0	77.0	5	4	5
7	23.0	31.1	27.05	24.4	22.5	1.9	84.0	29.5	24.8	4.7	67.0	26.0	23.5	2.5	80.0	7	6	5
8	21.9	29.0	25.45	22.5	21.9	0.6	95.0	27.9	23.6	4.3	68.0	26.0	22.9	3.1	75.5	8	5	6
9	22.7	30.8	26.75	24.0	22.0	2.0	83.0	30.0	24.8	5.2	64.0	26.2	23.1	3.1	75.5	6	4	6
10	22.0	31.0	26.50	23.0	20.8	2.2	81.0	29.9	25.0	4.9	65.5	27.0	23.9	3.1	76.5	5	4	7
11	21.8	32.0	26.90	22.0	21.7	0.3	97.0	31.0	25.0	6.0	60.0	28.0	24.0	4.0	70.0	6	4	6
12	20.5	32.1	26.30	21.0	20.2	0.8	93.0	31.4	25.5	5.9	61.0	26.2	24.5	1.7	86.0	6	4	7
13	20.6	32.1	26.35	24.1	22.3	1.8	85.0	30.9	25.9	5.0	66.0	27.3	24.8	2.5	81.0	6	6	8
14	22.0	31.0	26.50	22.6	21.8	0.8	93.0	29.3	24.6	4.7	67.0	27.8	22.9	4.9	64.5	9	7	7
15	23.0	32.9	27.95	23.9	22.0	1.9	84.0	29.9	23.9	6.0	59.0	26.9	23.1	3.8	71.0	7	7	8
16	23.5	32.1	27.80	23.9	21.2	2.7	78.0	31.1	25.0	6.1	59.0	27.9	23.8	4.1	69.5	6	5	6
17	23.5	33.1	28.30	24.0	22.0	2.0	83.0	32.0	25.0	6.8	56.0	26.8	23.5	3.3	75.0	6	4	6
18	22.8	28.0	25.40	23.0	21.8	1.2	90.0	26.9	22.9	4.0	70.0	25.2	22.5	2.7	78.0	7	9	9
19	22.5	24.9	23.70	23.8	21.2	2.6	78.0	24.0	23.8	0.2	98.0	22.9	22.7	0.2	98.0	9	9	10
20	21.0	30.1	25.55	22.2	20.0	2.2	81.0	30.8	25.3	4.5	68.5	24.6	23.9	0.7	94.0	6	7	9
21	20.5	30.9	25.70	22.8	21.0	1.8	84.0	30.0	25.0	5.0	65.0	25.0	22.6	2.4	80.5	5	3	7
22	21.9	31.5	26.70	22.1	21.9	0.2	98.0	30.0	25.3	4.7	67.0	25.4	22.6	2.8	77.5	7	5	7
23	21.1	31.0	26.05	23.0	22.0	1.0	91.0	30.5	25.0	5.5	62.5	24.6	22.9	1.7	86.0	6	5	7
24	22.1	31.2	26.65	23.1	21.9	1.2	90.0	30.9	25.0	5.9	60.5	24.4	22.5	1.9	84.0	6	4	6
25	22.3	30.5	26.4	23.3	21.7	1.6	86.0	31.0	25.4	5.6	62.5	24.7	23.0	1.7	86.0	6	6	7
26	22.5	29.8	26.15	23.1	21.9	1.2	90.0	31.3	25.8	5.5	63.0	24.9	23.2	1.7	86.0	5	3	6
27	20.8	27.0	23.90	21.0	20.8	0.2	98.0	24.8	23.7	1.1	91.0	25.0	23.1	1.9	84.0	10	10	10
28	21.7	31.4	26.55	22.4	21.8	0.6	95.0	29.3	27.1	2.2	84.0	26.1	24.2	1.9	84.5	10	10	10
29	24.3	31.5	27.90	24.4	22.1	2.3	81.0	30.8	25.2	5.6	62.0	26.6	24.7	1.9	85.0	10	10	9
30	24.9	31.6	28.25	24.8	22.9	1.9	84.0	29.8	25.8	4.0	72.0	26.3	23.5	2.8	78.0	6	9	8
Total.....	661.4	928.3	794.85	694.8			2593.5	898.1			1988.5	766.7			2407.	200	173	213
Moyenne..	22.04	30.94	264.95	23.16	X	X	86.45	29.94	X	X	66.28	25.56	X	X	80.2	6.6	5.8	7.1

Station de Makatea. (C. F. P. O.)

Mois de Novembre 1916.

DATES	PRESSION BAROMÉTRIQUE.									VENT DES GIROUETTES.						PLUIE EN MILLIMÈTRES ET DIXIÈMES.			
	6 heures			12 heures			18 heures			6 heures		12 heures		18 heures		6 heures	12 heures	18 heures	TOTAL DE LA JOURNÉE.
	Lecture	Température.	Corrigé et à zéro.	Lecture.	Température.	Corrigé et à zéro.	Lecture.	Température.	Corrigé et à zéro.	Direction.	Force.	Direction.	Force.	Direction.	Force.				
1	761.8		8.8	763.1		759.0	761.7		758.5	E	2	E	3	E	1	»	»	»	»
2	1.6		8.6	3.3		9.2	1.8		8.4	E	1	E	2	ENE	1	»	»	»	»
3	1.9		8.8	3.0		9.2	1.5		8.2	ENE	2	E	3	E	2	4.0	»	»	4.0
4	1.5		8.4	2.5		8.7	0.9		7.5	E	3	ESE	4	ESE	2	9.6	»	»	9.6
5	1.1		8.1	2.3		8.4	0.7		7.5	E	1	E	3	E	2	3.4	»	»	3.4
6	0.7		7.7	2.1		8.1	0.4		6.9	E	1	E	3	ENE	3	6.6	»	»	6.6
7	0.7		7.5	2.7		8.9	0.3		6.9	E	2	E	4	E	3	0.2	»	»	0.2
8	1.6		8.7	2.8		9.2	1.0		7.6	cal-me		E	5	E	4	5.6	»	1.4	7.0
9	1.3		8.2	2.7		8.8	0.7		7.3	ESE	4	E	4	E	3	»	»	»	»
10	759.9		6.9	1.2		7.4	759.7		6.2	E	2	E	4	E	3	»	»	»	»
11	760.4		7.5	2.2		8.2	760.2		6.6	cal-me		E	3	E	1	»	»	»	»
12	0.7		8.0	2.3		8.3	0.8		7.4	E	1	E	3	E	1	»	»	»	»
13	1.6		8.5	2.0		8.0	0.8		7.3	E	1	NNE	3	ENE	1	»	»	»	»
14	0.7		7.8	1.5		7.7	0.5		6.9	NE	5	ENE	4	N	4	7.5	»	»	7.5
15	2.3		9.2	3.7		9.8	2.5		9.0	NNE	2	NE	3	E	2	1.5	»	»	1.5
16	2.8		9.7	4.0		10.0	2.2		8.6	E	3	E	4	E	2	»	»	»	»
17	1.3		8.2	2.6		8.5	1.0		7.8	ENE	2	E	4	ENE	2	»	»	»	»
18	0.6		7.6	1.6		8.1	0.7		7.4	ENE	1	N	4	NW	3	10.5	9.6	4.3	24.4
19	759.3		6.2	1.7		8.6	0.8		7.8	NW	4	WNW	3	NW	2	7.9	2.3	1.5	11.7
20	761.2		8.3	3.0		9.0	1.3		8.1	NW	2	N	2	NW	2	20.4	»	5.6	26.0
21	2.5		9.5	3.9		10.0	2.5		9.3	ENE	3	ENE	3	ENE	2	10.1	»	»	10.1
22	1.8		8.9	3.1		9.2	1.5		8.2	E	1	E	3	E	1	5.6	»	»	5.6
23	1.0		8.0	2.9		9.0	1.1		7.9	ESE	3	E	4	E	2	3.5	»	»	3.5
24	0.9		7.9	2.4		8.4	0.9		7.7	E	2	E	3	E	1	»	»	»	»
25	0.6		7.6	2.1		8.1	0.6		7.4	E	1	E	3	E	2	»	»	»	»
26	0.4		7.4	1.8		7.8	0.1		6.9	ESE	2	E	3	E	2	»	»	»	»
27	758.7		5.0	758.6		5.4	758.3		8.1	N	3	N	1	NNW	1	21.5	12.0	2.0	35.5
28	9.1		6.2	9.6		5.9	9.4		6.1	cal-me		N	1	N	1	»	»	1.0	1.0
29	9.0		5.9	760.2		6.3	8.2		4.9	NNE	1	NE	3	E	2	2.0	»	»	2.0
30	8.9		5.7	759.7		5.9	8.7		5.3	E	1	E	2	E	2	»	»	»	»
Total....	X	X	234.8	X	X	249.1	X	X	220.7	X	56.0	X	94	X	60.6	119.9	23.9	15.8	159.6
Moyenne.	X	X	757.82	X	X	758.3	X	X	757.36	X	2.5	X	3.1	X	2.0	17 jours de pluie			

SERVICE DE SANTÉ

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU MOIS DE DÉCEMBRE 1916.

Station de Papete (Hôpital).

Latitude : 17° 31' 39" Sud. — Longitude de Paris : 151° 54' 30" Ouest ; en temps : 10 h. 7' 38".

DATES	TEMPÉRATURE				HUMIDITÉ RELATIVE en 100		PRESSIONS CORRIGÉES À ZÉRO		VENT		ÉTAT DU CIEL, NUAGES		PLUIE en millimètres	OBSERVATIONS
	8 HEURES	16 HEURES	MAXIMA	MINIMA	8 HEURES	16 HEURES	8 HEURES	16 HEURES	8 HEURES	16 HEURES	8 HEURES	16 HEURES		
1	30.0	26.8	30.8	21.2	64	78	758.0	757.2	N-E	N-E	1	10	Gouttes	De grands coups de vent vers 15 h. 1/2.
2	27.9	28.9	31.4	20.8	77	71	760.3	758.8	N-E	N-O	2	9	1.2	
3	30.2	26.1	32.6	20.2	72	76	758.9	757.1	N-O	E	1	10	0.6	
4	30.0	29.2	33.6	19.4	65	70	758.4	756.0	N-O	N-O	1	2	>	
5	29.5	28.2	31.4	20.0	69	70	759.3	757.2	N-E	N-E	1	7	3.1	
6	25.6	28.2	32.2	21.6	81	70	760.8	758.0	N-E	N-E	9	7	0.5	Eclairs, tonnerre à 5 heures.
7	31.1	27.6	34.0	20.2	72	80	760.0	757.6	O	S-E	1	7	0.9	
8	29.2	26.8	31.0	20.4	70	77	758.8	756.6	N	S	9	10	Gouttes	
9	29.0	27.1	29.2	21.6	66	83	756.6	754.1	N	N-E	5	10	Gouttes	Tonnerre à 46 h. 1/4.
10	26.9	25.4	28.2	19.8	77	73	756.0	753.9	N-E	N-E	7	8	31.4	Tonnerre dans la journée.
11	23.7	22.6	24.0	20.6	93	95	755.3	753.9	N-E	N-E	10	10	71.1	Fort vent, orage de 1 h. à 4 h.
12	23.9	24.1	24.4	18.8	86	88	755.8	755.7	N-E	N-E	10	10	52.4	
13	28.4	26.2	28.6	20.2	66	75	757.9	756.9	N-E	N-E	7	10	11.4	De forts coups de vent à 8 h. 1/4.
14	29.5	29.0	31.0	20.0	66	71	759.8	757.1	N-E	N-E	7	7	Gouttes	
15	30.0	25.0	30.6	18.4	66	87	759.6	758.0	N-O	N-E	1	9	4.9	
16	24.8	28.1	30.4	18.0	79	66	758.8	757.5	N-E	N-E	3	3	4.4	Tonnerre vers 17 heures
17	29.1	28.6	31.0	19.0	71	61	760.2	757.7	N-E	N	6	6	»	
18	30.1	30.0	32.6	18.8	69	53	760.0	756.5	O	N-O	1	3	0.1	
19	30.9	28.9	33.0	19.0	62	66	758.9	756.8	O	S-O	1	1	»	
20	26.1	27.0	30.4	19.8	84	77	757.6	756.5	E	S-O	6	10	1	Tonnerre à 3 h. et à 13 h., éclairs à 20 h.
21	27.2	28.0	30.0	18.6	71	67	759.1	756.3	N	S-O	7	10	1.1	Tonnerre à 8 h. 1/2 et 12 h. 1/2, orage à 45 h. 1/2.
22	27.9	27.9	29.4	19.2	73	65	757.6	756.0	S-O	N	4	10	7	Tonnerre dans la journée, orage à 3 h. 1/2.
23	28.8	28.1	31.0	19.8	66	64	758.1	757.2	N-E	N-E	2	9	0.7	
24	29.0	26.7	31.2	19.8	65	78	759.5	757.9	S-E	N-E	3	9	Gouttes	Fort vent vers 15 h. 1/2.
25	30.7	30.0	32.6	19.0	67	49	760.5	757.7	N-O	N-E	3	4	»	
26	26.0	30.1	32.4	19.3	84	64	759.2	757.1	E	S	7	8	Gouttes	
27	30.0	28.2	30.8	19.2	65	69	758.6	756.6	N-O	N	1	6	»	Quelques coups de tonnerre à 13 h. 1/2.
28	29.0	27.2	31.2	19.0	66	83	758.6	755.9	N	S	2	10	»	Tonnerre à 13 heures.
29	24.1	23.7	28.8	18.2	82	86	757.0	756.0	N-E	N-E	10	10	26.3	Orage à 14 h., tonnerre à 16 h. 1/2, orage à 21 heures.
30	21.8	26.7	28.2	18.0	93	72	758.3	757.5	E	N-E	10	10	55.7	
31	26.5	28.9	29.8	17.2	75	59	760.9	757.9	N-E	N-E	4	3	»	
Moyenne	27.9	27.4	30.5	19.5	73.0	72.0	758.6	756.7	Pluie totale.....			273.8	24 jours de pluie.	

Vu :

Le Chef du Service de Santé,
D^r GAUTIER.Le Pharmacien-major des troupes coloniales,
JARD.

ANNEXE

au Journal officiel des Etablissements français de l'Océanie du 1^{er} février 1917.

Versements pour l'Œuvre du "Café du soldat".

23 juillet 1916...	Archipel des Iles Marquises.....	2.343	50
31 —	District de Kaukura.....	109	»
août 1916.....	Vallée de Hanamate, Hanatea et Hanahahe (Marquises).....	55	»
—	Vallée d'Hatiheu (Marquises)....	141	50
—	Taiohae (Marquises).....	124	25
—	Tahuata (Marquises).....	72	50
—	Omoa (Marquises).....	45	»
—	Taipivai et Houmi (Marquises)....	125	»
—	Taiohae (Marquises).....	55	25
31 août 1916	Ile de Bora-Bora.....	605	»
—	District d'Iripau.....	185	25
—	District de Ruutia.....	37	80
—	id.....	22	75
—	District d'Uturoa.....	164	50
—	District de Tevaitoa.....	218	»
—	District de Tumaraa.....	75	»
—	Ecole de Tumaraa.....	13	50
—	Ile Raiatea.....	228	50
—	District d'Avera.....	103	25
—	Ile Raiatea.....	35	»
—	Liste de M. Moetu a Tuaraa (Utu- roa).....	43	75
16 octobre 1916..	Archipel des Marquises.....	1.071	»
	Total.....	5.874	30

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

au profit des Français victimes de la Guerre

Tuui a Puau et famille.....	100	»
Population mormone de Takaroa.....	200	»
Bouillaud.....	25	»
Anonyme.....	2	75

DISTRICT DE MANIHI

Produit d'une souscription faite le 14 juillet 1916. ... 140 »

LISTE N° 442: M. J. A. BUIILLARD

Agent spécial des Iles-Sous-le-Vent.

Versements de juin 1916.

Fonctionnaires.

R. Chazal.....	50	»
J. A. Buillard.....	20	»
Bouzer, E.....	10	»
Et. Tepapa.....	5	»
Temaui a Taea.....	5	»
Toofa a Haapii.....	5	»
Tefatutiri a Taea.....	2	50
Tehelura a Terii.....	2	50
Tehaumeamea a Teiho.....	5	»
Moetu a Tuarae.....	5	»
Paora a Maruarai.....	2	50
Hauari a Mauai.....	2	50
Paia a Teroo.....	2	50
Ani a Atani.....	2	50
Tutavae a Uta.....	2	»
Toa a Maruarai.....	5	»
Tarula a Tehelura.....	2	50
Maiauta a Toa.....	5	»

Tapati a Puarata.....	10	»
Teriitauparau a Ta.....	2	»
Taeae a Taeaeataata.....	5	»
T. Tefaaora.....	5	»
Teriifaotua.....	5	»
Teihotua a Taerea.....	2	50
Taetaeata a Aa.....	5	»
Teuru a Taimama.....	2	»
Uraiva a Teuira.....	2	50
Thirel.....	10	»
Teriitehau a Teheiuira.....	5	»
M ^{me} Sanquer.....	5	»
Autai a Raovae.....	5	»
Upa a Teriipaia.....	2	50
Teriipaparetua.....	5	»
Faatiarai a Mauti.....	2	»
Tinirai a Tutauataraii.....	2	50
Tehahe a Taru.....	2	50

Total..... 213 »

LISTE N° 426: M. TAUTUA A MAITERAI

Chef de Fare

Terii Putoa.....	1	»
Terii Putoa v.....	1	»
Paitia a Huui.....	0	50
Terii a Tamatoa.....	0	50
Metuaarii.....	1	»
Metuaarii v.....	0	50
Papare v.....	0	50
Tenana.....	0	50
Tumau.....	0	25
Roiana.....	0	50
Roiana v.....	0	50
Tapi.....	0	50
Na.....	0	50
Arai.....	1	»
Tuane v.....	1	»
Faeva.....	0	50
Hoahere v.....	0	50
Tumata v.....	1	50
Papaio.....	1	50
Tavana v.....	1	»
Tevaeairai.....	0	50
Maiterai a Rimaono.....	1	»
Taumanua v.....	1	»
Aru a Maiterai.....	0	50
Jau Fook 1193.....	2	50
Aioni.....	1	»
Atini 793.....	1	»
Aramu.....	2	50
Arama.....	0	50
Arama v.....	1	»
Marii a Raurahi.....	0	50
Marii v.....	0	50
Tehui.....	0	50
Tehui v.....	0	50
Tu a Teraa.....	0	50
Haamaru v.....	0	25
Fanau v.....	0	25
Almata.....	0	50
Almata v.....	0	50
Tauhiti v.....	0	25
Teihotu a Arama.....	0	50
Piherua.....	0	25
Terai v.....	0	25
Matohi.....	0	25
Taero.....	0	50
Taero v.....	0	25

Pae a Faatau.....	0 50
Faaino.....	0 25
Roo a Arama.....	0 25
Faahere.....	0 25
Paora a Vanaa.....	0 25
Mami v.....	0 25
Putoi.....	0 25
Nui v.....	0 25
Maiahu.....	0 25
Eteta v.....	0 25
Faatau v.....	0 50
Parii.....	0 50
Tehei.....	0 50
Tauarai.....	0 25
Nui.....	0 25
Faatau a Maahi.....	1 »
Naura.....	2 »
Viria.....	1 »
Teheiuira.....	1 »
Ura.....	0 50
Narii.....	0 50
Puariri.....	1 »
Arona.....	0 50
Rara v.....	0 50
Huti v.....	0 50
Mata v.....	0 50
Teraa.....	0 50
Temachu.....	0 50
Tetua a Rafea v.....	1 »
Ee v.....	0 50
Papaiti v.....	1 »
Terii a Hauti.....	0 50
Maitu.....	2 »
Maitu v.....	1 »
Manumanu Temuri.....	3 »
Terii v.....	0 50
Tumatatea.....	1 »
Tumatatea v.....	0 50
Umere v.....	0 50
Terii v.....	0 50
Teotahi.....	0 50
Poino.....	0 50
Terai v.....	0 50
Tahu v.....	0 50
Taneraï.....	0 50
Taneraï v.....	0 50
Arai.....	0 50
Poia v.....	0 50
Faarere.....	0 50
Tuahu.....	0 50
Taroo.....	1 »
Taoahere v.....	1 »
Maui v.....	1 »
Papaiti.....	1 »
Ariihee v.....	0 50
Tepa.....	0 50
Natua.....	0 50
Tirara.....	1 »
Arorii.....	1 »
Arorii v.....	1 »

Total.....

72 75

LISTE N° 427 : M. PAU A HAUMANI

Chef de Marée.

Teihoarii.....	0 50
Faniu.....	0 50
Faniu v.....	0 50
Faahu.....	0 50
Faahu v.....	0 50
Hutia v.....	0 50
Temahine.....	0 50
Temahine v.....	0 50
Purau.....	0 50

Purau v.....	0 50
Ani v.....	0 50
Teuvia.....	0 50
Teuvia v.....	0 50
Aruorai.....	0 50
Puaura v.....	0 50
Patio.....	0 50
Haapii.....	0 50
Hani.....	0 50
Pepe v.....	0 50
Faatia.....	0 50
Viu v.....	0 50
Miria.....	0 50
Miria v.....	0 50
Toi.....	0 50
Mori.....	0 50
Rari.....	0 50
Tehapai v.....	0 50
Tahurai v.....	0 50
Manio v.....	0 50
Nanua v.....	0 50
Varua.....	0 50
Varua v.....	0 50
Tavana v.....	0 50
Maavi v.....	0 50
Narii.....	0 50
Narii v.....	0 50
Aitua.....	0 50
Aitua v.....	0 50
Atiti.....	0 50
Atiti v.....	0 50
Tihoti.....	0 50
Tetahio v.....	0 50
Ahunui.....	0 50
Ahunui v.....	0 50
Taoa.....	0 50
Nui v.....	0 50
Taamai.....	0 50
Tamai v.....	0 50
Pau v.....	0 50
Nui v.....	0 50
Taarii.....	0 50
Taarii v.....	0 50
Moe.....	0 50
Tupu v.....	0 50
Toi v.....	0 50
Tiraha.....	0 50
Taroo.....	0 50
Taroo v.....	0 50
Terii.....	0 50
Tupu v.....	0 50
Niua.....	0 50
Taro.....	0 50
Taro v.....	0 50
Reva v.....	0 50
Torea.....	0 50
Manu.....	0 50
Turere v.....	0 50
Pairu v.....	0 50
Tihoti.....	0 50
Ari.....	0 50
Tu.....	0 50
Pua.....	0 50
Tetuanui v.....	0 50
Tini v.....	0 50
Aehau.....	0 50
Topa.....	0 50
Hauatua v.....	0 50
Maruri.....	0 50
Moerurua.....	0 50
Pau.....	0 50
Tua.....	0 50
Naiaiti.....	0 50

Total.....

42 »

LISTE N° 428: M. HAHE

Chef de Maeva.

Taarii Orometua	2 50
Mamao	1 »
Mamao v.	1 »
Ruarai.	1 »
Rave v.	1 »
Viriarii	0 25
Viriarii v.	0 50
Tau Tepuhiarii	0 50
Raauri.	0 25
Tanetehihio v.	0 25
Taarii v.	0 50
Teuruarii v.	0 50
Paroo.	0 50
Otare.	0 50
Tainiua.	1 »
Tautu.	0 50
Terii v.	0 50
Putoi a Taarii.	0 50
Faau.	0 50
Purou v.	0 50
Tetaraa v.	0 50
Patiitii	0 50
Afa.	1 »
Patiitii v.	0 50
Utia.	0 50
Poohoru v.	0 50
Ahupu.	0 50
Tehéi.	0 50
Marae v.	0 25
Marama.	0 25
Teriitauaroa.	0 50
Tefeaatua v.	0 50
Reiatua v.	0 50
Puihau v.	0 50
Vaiarii v.	0 50
Faniu.	0 25
Nui.	0 50
Mata v.	0 50
Tetua.	0 50
Haamaru.	0 50
Tefana.	0 25
Taata v.	0 50
Teiva.	0 50
Tehahe.	0 50
Rau v.	0 50
Tu.	0 50
Purou.	1 »
Huiarei.	1 »
Vaiata.	1 »
Tehéa v.	1 »
Apoorei.	0 50
Mate v.	0 50
Terii v.	0 50
Rave v.	0 50
Turai v.	0 50
Tirarua v.	1 »
Vaea v.	0 50
Tainiua v.	0 50
Mano v.	0 25
Tuane v.	0 25
Fano v.	0 50
Rai v.	0 50
Tiare v.	0 50
Huri v.	0 50
Matahi v.	0 50
Tuehu v.	0 50
Topai v.	0 50
Mano v.	0 25
Tearai v.	0 50
Taoa v.	0 25
Vahine v.	0 50
Taoa.	0 50

Teupoo.	0 25
Mauore.	0 50
Rite.	0 50
Mehao.	0 50
Matahi.	0 50
Revae.	0 25
Parau.	0 50
Taea.	0 50
Poarii.	0 50
Teihotua.	0 50
Tirarua.	1 »
Maiho.	0 50
Tumoana.	0 50
Ohupu.	0 50
Teina.	0 50
Mauri.	0 50
Ruea.	0 50
Rere.	0 50
Menema.	0 50
Teavae.	0 50
Marere v.	0 50
Matua.	0 50
Hapai v.	0 25
Rau v.	0 50
Maiu v.	0 50
Matae v.	0 50
Tuehia v.	0 50
Hiro.	0 25
Nui v.	0 25
Teve.	0 25
Tehéi.	0 25
Anonyme.	0 40

Total,

55 40

LISTE N° 445: M. TEHAAMEAMEA

Teheiuira a Tataraa.	0 25
Maiarii a Manutahi.	0 25
Neria a Tamu.	0 25
Ahuura a Heirai.	0 25
Hareau a Marahiti.	0 25
Teahio a Teheiuira.	0 25
Virau a Teurahutia.	0 25
Ahuura a Faniu.	0 25
Tamuera a Teiho.	0 25
Tehéi a Mamai.	0 25
Uuru a Tauri.	0 25
Peni a Marirai.	0 25
Teioa.	0 25
Manutahi a Teheiuira.	0 25
Tairi a Manutahi.	0 25
Atiti a Manutahi.	0 25
Mate a Manu.	0 25
Taaroanui a Mara.	0 25
Ariiochau a Teroro.	0 25
Fanaura a Taeae.	0 25
Peho a Haama.	0 25
Ura a Haama.	0 25
Pouura a Manufareia.	0 25
Teriitau a Manufareia.	0 25
Mahuru a Rua.	0 25
Teaviu a Maria.	0 25
Tani a Marahiti.	0 25
Tavae a Marahiti.	0 25
Teriimaohia a Marahiti.	0 25
Tetuairia a Marahiti.	0 25
Henere a Tetahio.	0 25
Tutavai a Teriiteaora.	0 25
Hana a Hiti.	0 25
Teapa a Mata.	0 25
Pepe a Mareva.	0 25
Onohea a Faraa.	0 25
Tehoatua a Temarii.	0 25
Taputu a Uuru.	0 25

Heiura a Uuru.....	0 25
Mihu a Uuru.....	0 25
Nui a Uuru.....	0 25
Emeri a Uuru.....	0 25
Hutia a Uuru.....	0 25
Terai a Uuru.....	0 25
Fatino a Uuru.....	0 25
Tetuaura a Tehamea.....	0 25
Putiura a Tehaamea.....	0 25
Vahineiterai a Teramana.....	0 25
Tetuaura a Haama.....	0 25
Tetuanui a Ahuura.....	0 25
Vahinemoea a Tarano.....	0 25
Faatau a Mauri.....	0 25
Tupuraa a Teheiura.....	0 25
Teraimateata a Teheiura.....	0 25
Natua a Tetahio.....	0 25
Aru a Ruaha.....	0 25
Teura a Ruru.....	0 25
Mauarii a Ruru.....	0 25
Vahine a Ruru.....	0 25
Rai a Firuu.....	0 25
Teuraheimata a Taero.....	0 25
Faahei a Teiho.....	0 25
Ahutiare a Tarano.....	0 25
Taiareare a Maie.....	0 25
Tuarae a Tetuanui.....	0 25
Manutahi a Manufareia.....	0 25
Viri a Neria.....	0 25
Tetuaetara a Teeeva.....	0 25
Etetera a Teeeva.....	0 25
Total.....	17 25

LISTE N° 451 : MM. TUAIVA A TEUIRA ET TAETAETATA A AA.
Instituteur et Chef de Tevaitoa (Ile Raiatea).
Versements de juin 1916.

L. Dumeix.....	10 »
M. et M ^{me} Tuaiwa a Teura.....	2 50
Hélène et Madeleine a Teura.....	1 »
Catherine et Gabriel a Teura.....	1 »
Alfred a Teura.....	0 50
Marae H. Horley.....	0 50
Riria v. a Pute.....	0 50
M. et M ^{me} Taetaeata a Aa.....	1 »
Marie et Teihotaata a Taetaeata.....	0 50
Tetua v. et Samuel a Taetaeata.....	0 50
Philippe a Taetaeata.....	0 25
M. et M ^{me} Raapoto a Afai.....	1 »
M. et M ^{me} Titifa a Raapoto.....	1 »
Teriitea v. a Raapoto.....	0 50
Tautu et Teura v. a Raapoto.....	0 50
Teriitevaearai a Raapoto.....	0 25
M. et M ^{me} Teiho Hunter.....	1 »
Daniel et Suzanne T. Hunter.....	0 75
James et Henri Hunter.....	0 25
M. et M ^{me} Natuanui T. Hunter.....	1 »
Tetuahirau v. N. Hunter.....	0 25
M. et M ^{me} Manutahi dit Aiuto a Ata.....	1 »
Anoi v. a Aiuto.....	0 25
M. et M ^{me} Tutavae T. Hunter.....	0 50
M. et M ^{me} Tupou a Aai.....	1 »
Mataarere et Tejoatua v. a Tupou.....	0 75
Teihotaata et Toimata v. a Tupou.....	0 50
Tepaita a Tupou.....	0 25
Tiraha a Uraore.....	0 50
Uraore v. a Matau.....	0 50
Tapu v. a Tamatoa.....	0 50
M. et M ^{me} Tehau a Taua.....	1 »
Teriituau a Terai.....	0 25
Rai et Tapuura v. a Ohua.....	1 »
Ohuahitire et Tetuanui a Ohua.....	0 50
Muri a Tehaai et Toa v. a Epharaima.....	1 »
Hauroroq a Tehaai.....	0 50

Ati a Tehaai.....	0 50
M. et M ^{me} Teta a Peu.....	1 »
Hiotua et Tetuanuifaatirau v. a Teta.....	0 50
Tetauirarii et Faahei v. a Teta.....	0 50
Itae a Teta et Teraituirai v.....	1 »
Tutaaroa a Teheiura.....	0 50
M. et M ^{me} Itae a Tamatoa.....	1 »
Haamoe v. a Itae.....	0 50
Taaoa v. et Mataarere a Itae.....	0 50
Terorotua v. et Tamatoa a Itae.....	0 50
Heioa a Itae.....	0 25
Paiti a Taru.....	0 50
Tiria v. a Taumihau.....	0 50
Moehau a Tehahe.....	0 50
M. et M ^{me} Teuruarii a Teta.....	1 »
Hiro et Tapeta v. a Teuruarii.....	0 50
Aneti.....	0 25
M. et M ^{me} Tanavae a Haretahi.....	1 »
Tetuanuifarerii v. et Tinomana.....	0 50
M. et M ^{me} Pito a Harua.....	1 »
Tetua v. a Pito.....	0 25
Tutu a Teheiura et Miriama v.....	1 »
M. et M ^{me} Terito a Ape.....	1 »
Rere v. et Tuarae a Terito.....	0 50
M. et M ^{me} Teriitahi a Tamahahe.....	1 »
M. et M ^{me} Teahutua a Himene.....	1 »
Revatua a Aai.....	0 50
Teuruarii v. et Tevahinepahutini v. a Revatua.....	0 50
Mehao a Tite et Tearai v.....	1 »
Raupua et Tetahio a Mehao.....	0 50
Teura a Marahiti.....	0 50
Marahiti v. a Moeroa.....	0 50
Teuramarea v. a Marahiti.....	0 25
Tumarere et Lydia v. a Marahiti.....	0 25
Ahutiare v. et Tehea v.....	0 75
Ariela v. et Areti a Lo-Tcham.....	0 50
Mahuru v. a Punaa.....	0 50
M. et M ^{me} Maraë a Teihotua.....	1 »
James Deane.....	0 25
Tuahine v. et Tihoni a Tuahine.....	0 75
M. et M ^{me} Hahë a Holman.....	1 »
Tiare v. et Piirai v. a Terai.....	0 50
M. et M ^{me} Terai a Haapii.....	1 »
Faatau a Terai.....	0 25
Rere v. et Urerita a Terai.....	0 50
M. et M ^{me} Tama Holman.....	1 »
Afutai t., Elisa v. et Mose a Tama.....	0 75
M. et M ^{me} Tetuanui a Maui.....	1 »
Teriituaëa et Tevahinetutepo v.....	0 50
Tearere v. et Tetuanui.....	0 50
Ioane a Tetuanui et Tia.....	0 50
M. et M ^{me} Tauraa a Teremihii.....	1 »
Tamateraimateata et Ioane.....	0 50
M. et M ^{me} Faatoro.....	0 75
Hutiarii v. a Fareura.....	0 25
M. et M ^{me} Metuarea a Tihopu.....	1 »
Benjamin et Elisabeth a Metuarea.....	0 50
Marama a Metuarea.....	0 25
M. et M ^{me} Faarere a Toofa.....	1 »
Mati et Vahinemoea v. a Faarere.....	0 75
Nunupea v. a Tehahe.....	0 50
M. et M ^{me} Puaita a Tamahahe.....	1 »
Teriinohotua a Puaita.....	0 50
Natua v. a Rafea.....	0 50
Teaue t., Tanerii, Teiho a Puaita.....	0 50
Taaroarii v. a Puaita.....	0 25
M. et M ^{me} Tauaëa a Tamahahe.....	1 »
Vanaa et Toimata v. a Tauaëa.....	0 50
Tetua v. a Tauaëa.....	0 25
M. et M ^{me} Pahuti a Teriura.....	1 »
Tamarii v. a Tuatahi.....	0 25
M. et M ^{me} Temarii a Taratua.....	1 »
Teihoarii et Tearere v.....	0 50
Matau a Teura et Faahei v.....	1 »

Taimana a Purau et Hio a Taimana....	1 »
Moti a Apu.....	0 50
Tepuetua v., Terai v. et Tehahe.....	0 75
M. et M ^{me} Heioro a Taimana.....	1 »
Amaru a Heioro.....	0 25
Lo-Tcham 1285.....	2 »
Tuteni v.....	0 50
Mou-Yuig-Wa 3101.....	1 »
Zu-Zan 2331.....	1 »
Ah-Ni 1313.....	1 »
Chuong-Soi 2378.....	1 »
Chuong-Mok 2430.....	1 »
Li-Kui 1974.....	1 »
Li-Pac-Koum 1283.....	2 »
Aû tinito 475.....	1 »
Tetuanui v. a Teta.....	0 50
Daniel.....	0 50
Teharue v. a Toofa.....	0 50
Terii et Teruihitoâ v. a Teunu.....	0 50
M. et M ^{me} Pafferoo a Haretahi.....	1 »
Tanavae a Paheroo et Mere v.....	0 50
Teupoo a Haretahi.....	0 50
M. et M ^{me} Toofa a Peni.....	2 »
M. et M ^{me} Pani a Pani.....	1 »
Teaonuiarama v. et Faairoa iti a Pani.....	0 50
M. et M ^{me} Faairoa S. Brothers.....	1 »
Rahela v. F. Brothers.....	0 25
Terai et Mere v. a Tafai.....	1 50
Kapo et Tunui v. a Maina.....	1 »
Mataute Ofometua.....	0 50
Teuruarui v.....	0 50
Sophie v. a Natuarai.....	0 25
Taumihau a Hapairai.....	0 50
M. et M ^{me} Haumata a Taumihau.....	1 »
Tepâ a Haumata.....	0 25
Etienne, Mataute et Joseph a Taumihau.....	0 75
M. et M ^{me} Matie a Maoni.....	1 »
Maoni a Tetaahi.....	0 25
M. et M ^{me} Taaroa a Poroï.....	1 »
M. et M ^{me} Teheura a Mamaeau.....	1 »
Tetaha v. et Teheura iti.....	0 50
Vahinerii v. a Metua.....	0 25
Puupuu a Vahineravaai.....	0 50
M. et M ^{me} Vahipi a Vahipi.....	1 »
Tatua a Tiahiti et Punua v. a Raitavau.....	0 75
M. et M ^{me} Raitavau a Maui.....	1 »
Mana et Teahu a Raitavau.....	0 50
Tu a Maui et Tarati v. a Toofa.....	1 »
Paoaa et Teriiteverorai.....	0 50
Farahei v.....	0 50
Teihotua dit Tiaâ a Farahei.....	0 50
Punu a Farahei.....	2 »
Viriarui v. a Vahineravaai.....	0 25
Teihotua a Vahineravaai.....	1 »
Ohua a Teihotua.....	0 50
Hitirere a Tauaroa.....	1 »
Teupohuitua v. et Tetua v. a Taraunu.....	0 50
M. et M ^{me} Vaaiê a Tu.....	1 »
Teioatua v. et Ruita v.....	0 50
M. et M ^{me} Taaroa a Toofa.....	0 50
M. et M ^{me} Mauritaina a Taaroa.....	1 »
Teriitepouturatura a Taaroa.....	0 25
Pahape et Tehau a Teriura.....	0 50
M. et M ^{me} Metua a Heleta.....	1 »
M. et M ^{me} Teehu a Tihoti.....	1 »
Teriitauaroa a Raitavau.....	0 25
M. et M ^{me} Teehu a Mahei.....	1 »
Matiti a Tuhiti et Tutau v. a Teihotua.....	1 »
Vehiatua et Faatirau v. a Matiti.....	0 50
Parauore v. a Vahineravaai.....	0 50
Tetuaetara v. a Parauore.....	0 25
Patii a Teetu et Teupoo v. a Teihotua.....	1 »
Uraea a Huaatua.....	0 50
M. et M ^{me} Marai a Mataua.....	1 »
Hahe v. et Vairaaê.....	0 50

Hutuhiva v. et Toimata v.....	0 50
Faatau et Aratai.....	0 50
M. et M ^{me} Faataura a Iotepha.....	1 »
Teriiteaiaï et Tehahetua.....	0 50
Teupoo v. et Teriitearora a Raitavau.....	0 50
M. et M ^{me} Taomaro a Tainoa.....	0 50
Taurai v. a Taomaro.....	0 25
Teihotaata et Teave a Taomaro.....	0 50
M. et M ^{me} Natua a Taomaro.....	1 »
M. et M ^{me} Raapoto a Tiatoa.....	1 »
Tefaarere v. et Terii a Taerua.....	0 50
Haapii a Puai.....	0 50
Tinorua a Paiti.....	0 50
M. et M ^{me} Urarii a Uparu.....	1 »
Maru v. et Vahine v. a Urarii.....	0 50
M. et M ^{me} Heva a Teura.....	1 »
Iona a Parauore.....	0 25
M. et M ^{me} Tehahe a Tiatoa.....	1 »
Teuraaro v. et Raanui.....	0 50
Tehau v. et Teuratahi v.....	0 50
M. et M ^{me} Teehu a Tuuhiva.....	1 »
Tetuanuitaurere v. a Puahio et Faatau.....	0 75
M. et M ^{me} Teivaiva a Teihotaata.....	1 »
Tepoi v. et Teipo v. a Teivaiva.....	0 50
Manutahi; Teriipaia et Mamie v.....	0 75
M. et M ^{me} Taurai a Tiatoa.....	1 »
M. et M ^{me} Raitupu a Titi.....	1 »
Tetuaiteiroi v. et Oariioehau a Raitupu.....	0 75
Terai v. et Herai v.....	0 25
Homai a Vini.....	0 50
Tinau a Homai et Faarere v.....	1 »
Tuarae v. a Tinau.....	0 25
M. et M ^{me} Punu a Homai.....	1 »
Noho et Teato v. a Punu.....	0 50
Jean Th. Guilloux et Hipi v.....	1 50
Antoine et William J. Guilloux.....	0 50
Clémence et Louisa J. Guilloux.....	0 50
Maraetaata v. a Teura.....	0 50
M. et M ^{me} Teomataï a Mataua.....	3 »
Mere v. et Piirai v. a Teomataï.....	1 50

Total.....

170 »

M. TEURA A TEFIROO

Chef de Kaukura.

Catholiques de Kaukura.

Versements de juillet 1916.

Tekehu a Raufaki.....	1 »
Faremata a Tehina.....	5 »
Tetumu a Tekehu.....	5 »
Raufaki a Tekehu.....	2 50
Tekehu a Tekehu.....	1 »
Natia a Tetuarere.....	2 50
Maui a Teihoarii.....	2 50
Tevariga.....	5 »
Tapuragi a Tepeva.....	2 50
Pou a Tauratea.....	2 50
Timona a Tauratea.....	2 50
Firipa a Pai.....	5 »
Nui a Nui.....	2 »
Tu.....	1 »
Mahimi a Mahinui.....	1 »
Varoa.....	2 »
Tagarua.....	1 »
Tamamae Cheblet.....	1 »
Tepu a Pai.....	2 50
Hina a Tekarere.....	2 »
Terai a Teupoo.....	1 »
Maroro.....	1 »
Mokouri a Tetopata.....	2 »
Tareva a Tekehu.....	1 »
Manava a Mahinui.....	1 »
Tohu a Tahuhu.....	2 »
Teuru.....	1 »

Atera.....	1 »
Tehina a Atahi.....	2 50
Tumunui a Titoa.....	2 50
Raea a Maui.....	0 50
Tamu a Tu.....	0 50
Etieni a Maui.....	0 50
Ritia a Tekehu.....	1 »
Teuru a Maui.....	0 50
Titac a Tekehu.....	0 50
Taio a Tekehu.....	0 50
Roroarii a Mahinui.....	1 »
Buraga a Turaivarua.....	1 50
Tetaha a Hurumoa v.....	0 50
Peau a Haamoe.....	1 »
Tahiri a Otare.....	0 50
Tetahoa a Otare.....	1 »
Tuhigo a Maui.....	0 50
Riva a Tekehu.....	0 50
Rauviri a Otare.....	1 »
Tetopata a Tara.....	1 »
Mareta a Tara.....	1 »
Tara a Tara.....	1 »
Teapai a Maui.....	0 50
Tauraa a Pou.....	2 »
Maratino a Tekehu.....	0 50
Mohea.....	1 »
Karara.....	1 »
Teahio a Tekehu.....	1 »
Total.....	85 »

TEURA A TEFIROO
Chef de Kaukura
Protestants de Kaukura.
Versements de juillet 1916.

Tuaana a Vanaa.....	5 »
Teuarai a Tamaroa.....	5 »
Taaroa a Tuahine.....	5 »
Teraamea a Vanaa.....	5 »
Teura v. a Tumutu.....	5 »
Tarere a Temamae.....	5 »
Rina a Tuanaa.....	5 »
Tuariitahi a Hutia.....	5 »
Tiai a Mataihau.....	5 »
Maramatu a Ferii.....	5 »
Teraanui a Mahinui.....	5 »
Tearere a Paarac.....	5 »
Ura a Taae.....	5 »
Tetua a Matea.....	5 »
Tianoa a Taomihau.....	5 »
Roo a Maihaati.....	5 »
Teauturoa a Tairirau.....	5 »
Terautahi a Matahiarii.....	5 »
Peni a Mataihau.....	5 »
Rai a Tetuaitara.....	5 »
Rai a Hio.....	5 »
Tinirau Butcher.....	5 »
Tini a Faroo.....	5 »
Mamaeau a Taaroa.....	5 »
Tepa a Teihoarii.....	5 »
Temarii a Teura.....	5 »
Faatau a Tupai.....	5 »
Teiho a Tetai.....	5 »
Vanaa a Vanaa.....	5 »
Tinihau a Mauiui.....	1 »
Narii a Teihoarii.....	1 »
Roura a Teihoarii.....	1 »
Teura a Teraituaa.....	1 »
Tiare a Mahuru.....	5 »
Mataua a Taoo.....	5 »
Aru a Butcher.....	5 »
Maru a Tevaikura.....	5 »
Pafaarua a Pakake.....	5 »
Maruia a Hekenva.....	5 »

Tauhiti a Hui.....	5 »
Joseph Smith.....	5 »
Anonyme.....	1 »
Total.....	190 »

LISTE DE M. MAIAUTA A TOA
Chef de Ruutia.
Versements de mars 1916.

Teriinoho a Tamataua.....	0 25
Teriinoho v.....	0 25
Urutua.....	0 25
Tu.....	0 25
Tiheni.....	0 25
Vivi.....	0 25
Teheura a Teheura.....	1 »
Teheura v.....	1 »
Viviura.....	0 25
Fanaumarana.....	0 25
Hapaitahaa.....	0 25
Mana a Mate.....	0 50
Mana v.....	0 50
Ahuura.....	0 25
Teehu a Tehuiotoa.....	0 50
Teehu v.....	0 25
Tehui.....	0 50
Tetuanui a Tamataru.....	0 50
Tetuanui v.....	0 25
Raiarii v.....	0 25
Maitia a Marereva.....	0 50
Taupua v.....	0 25
Tetuanui a Teahurai.....	1 »
Teroro v.....	0 25
Tarano a Tupuai.....	0 50
Tetuatiti.....	0 25
Teoru a Faau.....	0 50
Tuarae v.....	0 50
Marii a Punua.....	0 50
Moe a Punua.....	0 50
Tama a Tuahine.....	0 50
Teura.....	0 25
Mare.....	0 25
Tetua v.....	0 25
Rai a Teihotu.....	0 50
Eta v.....	0 25
Fatino.....	0 25
Nee v.....	0 25
Piria.....	0 50
Toma a Matai.....	0 50
Vahine.....	0 25
Rooiti a Tamataupuu.....	0 25
Rooiti v.....	0 25
Ponuiioia Taro a Paerai.....	0 50
Taoo v.....	0 25
Tiare.....	0 50
Teinaore a Toa.....	0 50
Teinaore v.....	0 50
Tara v.....	0 50
Tetuanui v.....	0 50
Teriirere.....	0 50
Tai.....	0 50
Teraivetea.....	0 50
Puru a Matahiarii.....	0 50
Tetu v.....	0 25
Hiapo a Matahuira.....	0 50
Tearai a Oopa.....	0 25
Rouru a Teihotua.....	0 50
Rereao a Taputea.....	0 50
Taputea a Tamai.....	0 25
Taputea v.....	0 25
Hime.....	0 15
Terai.....	0 10
Tetoo.....	0 10
Terii.....	0 10

Rii	0 05
Meteu	0 25
Pura a Taputea	0 25
Puehu	0 25
Hauma	0 25
Atiti v	0 25
Ponui v	0 50
Mama v	0 50
Tetuaura v. a Tiatoa	0 25
Raita v	0 25
Teaviu	0 25
Tehahe a Tehahe	0 50
Tua a Arutahi	0 25
Atini Tinito	0 50
Tihoni a Patere	0 50
Tihoni	0 25
Moerai v	0 25
Marae oia Tamaehu	0 50
Marae v	0 50
Hapaitahaa a Tiaiho	0 50
Tumahaiva v. Teivaiva	0 25
Tuarii Hunter	1 »
Tuarii v	1 »
Viriamu	0 25
Upi	0 25
Atoni	0 25
Titi	0 25
Hinahina	0 25
Tutechu	0 25
Tumatoha	0 25
Tehuitua a Tetuanui	0 50
Temarii a Vaiho	0 50
Temarii v	0 50
Tetuanui	0 25
Faatiarau	0 25
Temahahe a Rooti	0 50
Ariihohoa a Ravae	0 50
Ariihoha v	0 50
Tearoa	0 50
Apu	0 50
Teahu	0 25
Piitau	0 50
Teihotaata a Teihotu	0 50
Teihotaata v	0 25
Purou	0 25
Faatau a Torohihi	0 50
Paito a Taarua	0 50
Tu	0 25
Teura	0 25
Tetumarere	0 25
Paue	0 25
Teahurai a Maruae	0 25
Teahurai v	0 25
Maruae a Roie	0 50
Maruae v	0 50
Faahipa	0 25
Faahipa v	0 25
Tetuhirau	0 25
Ovarau v	0 25
Taero a Teriivaetua	0 50
Taero v	0 25
Teriitoaparauri a Peu	0 50
Haua v	0 25
Terii	0 25
Taurei v	0 25
Maiauta v	0 25
Teriiharerei v	0 25
Vetea	0 25
Teroro v	0 25
Tevahinepurouroa	0 25
Tetua v	0 25
Ariitahi a Mao	0 50
Tautu a Arutahi	0 50
Torea	0 50
Ara a Arutahi	0 25

Aro	0 25
Terii v	0 25
Tevaite v	0 25
Puai v	0 25
Houore	0 25
Arutahi v	0 25
Vehia a Hiapo	0 25
Teupoonui a Teupoonui	0 50
Teupoonui v	0 25
Atiu tinito	0 25
Matiri v	0 25
Paroov	0 25
Raita v	0 25
Teha v	0 25
Patu a Vane	0 50
Patu v	0 25
Mareta v	0 25
Teave v	0 25
Hoania v	0 25
Nui	0 25
Teheiura v. a Teheiura	0 50
Tefauvanaa v. a Tapati	0 25
Arurupeta a Tufauvanaa	0 25
Teaooca Tehuiotoa	0 50
Teao v	0 20
Tetuanui a Roie	0 50
Tetuanui v	0 25
Paretu	0 25
Faatau	0 25
Tu	0 25
Hoania a Maifati	0 50
Amaru a Harea	0 50
Amaru v	0 25
Manariipatiare	0 25
Vanaa v	0 25
Teriinohotua	0 25
Tetumuoraimana v	0 25
Ariitu a Pouomaa	0 25
Tepouomaa a Tuahu	1 »
Tapati a Puarata	1 »
Temarii a Uraore	0 50
Temarii v	0 50
Vahinetua a Teahui	0 50
Titiriura v. a Tu	0 50
Divers	3 20

Total.....

70 15

LISTE N° 283 : M. RUAROO A TOPA
Sous-Chef du district de Mataiea.

M. et M ^{me} Mouchès	20 »
Famille de M. Danès	50 »
Chung Van 1672	25 »
Charles Lintz	20 »
Albert Atger	5 »
Hippolyte Cadousteau	5 »
Marurai a Tahii	2 50
Maru a Tapa	0 50
Taataura a Pihahuna	0 25
Hapairai a Haami	0 25
Tutehau a Tarioc	0 50
Tuihoro a Teihotu	1 »
Teihoarii a Maihuna	0 50
Hutia a Ueva	0 50
Tetunohoata a Eevini	0 25
Hopara a Tehei	0 50
Teraireia a Hiorima	1 »
Tetuaunurau a Teriitahi	0 25
Tuti a Tetuira	0 10
Tau a Pihahuna	0 25
Tetuatamainua a Moeroa	0 50
Teroro a Avaemai	0 50
Marae a Maruae	0 50
Teeeva a Papara	0 50

Teriivahineiterairoa a Papara.....	0 50
Mahine a Vahirua.....	1 »
Heiarai a Tautu.....	1 »
Teravero a Aua.....	1 »
Pua a Teaha.....	1 »
Teriitauatua a Morohi.....	1 »
Terapeehi a Tiharai.....	1 »
Terai a Morohi.....	0 10
Arorii a Morohi.....	0 50
Tetuanui a Teriitahi.....	0 50
Amaru a Terorotua.....	2 50
Tevahineoropatua Hamblin.....	2 50
Viritua a Terorotua.....	0 50
Teaiha a Terorotua.....	0 50
Taitapu a Avaemai.....	0 50
Ioane a Teriitia.....	0 50
Tevau a Teriitia.....	0 50
Tinomana a Faufaa.....	0 50
Ariioura a Amaru.....	0 50
Toimata a Teihotu.....	0 50
Teira a Vahirua.....	0 50
Tetuanui a Teuratarua.....	0 50
Teriitahi a Teriipaparetua.....	1 »
Teheura a Vahirua.....	1 »
Tafarai a Maruhi.....	2 50
Tetua a Papara.....	0 30
Maurere a Mahaa.....	0 50
Mai a Mai.....	1 »
Mai Ernest.....	0 50
Teumere a Tairuuru.....	1 »
Temarii a Teuira.....	1 »
Matapu a Tahurai.....	1 »
Navairua a Morohi.....	1 »
Charles Tairati.....	1 »
Teriirua a Heimanu.....	2 »
Augustin Teahu a Teaha.....	0 50
Atoni a Pautu.....	1 »
Teuira a Tautu.....	2 »
Tane a Tetuarai.....	1 »
Opuraino a Punuaaitua.....	1 »
Teina a Puku.....	1 »
Uriitevaearai a Roa.....	1 »
Vahine a Ahutoru.....	0 25
Tahirihiri a Ahutoru.....	0 25
Maraetotoa a Morohi.....	1 »
Teua a Morohi.....	1 »
Repet a Ourima.....	0 25
Teriitahi a Teriitahi.....	1 »
Teriimanahina a Tetuarai.....	0 50
Otare a Haapoua.....	0 50
Tauvira a Pihaatae.....	1 »
Maotihau a Tua.....	2 »
Paari a Otare.....	2 »
Tirao a Teehu.....	1 »
Peckett John Fainau.....	1 »
Punua a Ueva.....	1 »
Tepea a Haamoura.....	2 »
Teiinohotua a Tapi.....	2 »
Tiria a Maiaiu.....	1 »

Teuira a Maihota (père).....	1 »
Teuira a Maihota (fils).....	1 »
Topa Charles.....	1 »
Topa Georges.....	1 »
Tapaohia a Taurai.....	1 »
Teahuahu a Haamoura.....	0 25
Tepunauta a Teiho.....	0 25
Teahoro a Teaha.....	1 »
Puruno a Fariki.....	0 30
Topa a Ruaroo.....	10 »
Teapa Tupuai.....	5 »
Henry Bennett.....	1 »
Chung Kam 1771.....	2 »
Shan Say Yong 1863.....	1 »
Sin King Dzenng 2098.....	1 »
Tchen-Sou Sen 865.....	1 »
Sou Ying 3003.....	1 »
Ouan Sing 2933.....	1 »
Hon-Kan 3162.....	1 »
Chung King Lin 3026.....	1 »
Tching Tchok 738.....	5 »
Ah Kui 769.....	5 »
Cheng Ya Wong 1598.....	1 »
Son Pan 3004.....	1 »
Hong Kiou 3010.....	1 »
Yeung Leong 1790.....	1 »
Louk Heng 1946.....	1 »
Cluk Ping 3069.....	1 »
Tuhuaura a Oopa.....	1 »
Han Yin Man 2258.....	1 »
Teuira a Teraitua.....	1 »
Tetuanui a Potu.....	1 »
Meretini a Teuira.....	0 50
Teumerepalterai a Terihoania.....	0 50
Tererea a Ueva.....	2 »
Paul Taie a Maihea.....	2 »
Taruhau a Torii.....	1 »
Piitau a Terei.....	1 »
Terihauatua a Mairi.....	1 »
Tefafa a Pihahuna.....	1 »
Temauriuri a Faara.....	0 55
Tetuameretini a Teruautu.....	0 50
Faatau a Tupaia.....	0 50
Topa M ^{me} Madeleine.....	0 25
Topa Luc.....	0 20
Topa Monique.....	0 20
Mou-Fat 940.....	1 »
Victor Raoulx.....	50 »

Total..... 306 »

Total des listes ci-dessus.. 7.563 60

Report des listes précédentes..... 193.866 42

Total général..... 201.430 02